



Les agricultrices du Québec:
qui sont-elles?

Les agricultrices du Québec :

Qui sont-elles?

Nous remercions les agricultrices qui ont pris le temps de répondre à ce sondage téléphonique. Sans leur précieuse collaboration, cette étude n'aurait pu être menée.

Cette étude a été réalisée par la Direction des politiques sur la gestion des risques.

Rédaction

Alexandra Poiré
Lucie Jean

Révision linguistique

Direction des communications

Graphisme

Direction des communications

Coordination

Hélène Brassard

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
FAITS SAILLANTS.....	2
Les aspects méthodologiques.....	2
Les caractéristiques générales des agricultrices propriétaires d'une entreprise agricole et/ou conjointes d'un agriculteur.....	2
Le degré d'investissement des agricultrices dans l'entreprise	2
La famille	3
L'engagement des agricultrices dans diverses organisations syndicales et sociales	4
CHAPITRE I – Les caractéristiques générales des agricultrices propriétaires d'une entreprise agricole et/ou conjointes d'un agriculteur au Québec	5
L'âge des femmes et leur formation scolaire	7
Les différences régionales	8
La formation des agricultrices : le plus haut niveau de scolarité obtenu	8
La formation professionnelle (DEP)	9
La formation collégiale (DEC).....	11
Les attestations d'études collégiales (AEC)	12
La formation universitaire.....	12
CHAPITRE II – Le degré d'investissement des agricultrices dans l'entreprise.....	14
Le travail extérieur et les revenus	16
Le salaire provenant de l'emploi hors ferme contribue-t-il au fonds de roulement de l'entreprise?	18
La participation des femmes aux activités de l'exploitation agricole.....	18
CHAPITRE III – La famille	22
La composition de la famille.....	22
La maternité et les tâches effectuées dans l'exploitation agricole.....	24
L'accès aux services gouvernementaux	27
Les services offerts à la famille	36
CHAPITRE IV – L'engagement des femmes dans diverses organisations syndicales et sociales.....	40
ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES	42
L'objectif du sondage	42
La population sélectionnée et la population sondée	42
La base de sondage	42
L'approche méthodologique	42
Le questionnaire et la méthode de collecte	43
Les résultats du sondage	43
La qualité des données et la représentativité statistique.....	44

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I	Estimation du nombre de femmes propriétaires d'une entreprise agricole et/ou conjointes d'un agriculteur selon leur degré d'investissement	6
Tableau II	Estimation du nombre de femmes propriétaires d'une entreprise agricole et/ou conjointes d'un agriculteur selon leur région administrative	6
Tableau III	Répartition des agricultrices par catégorie d'âge et par région agricole	8
Tableau IV	Proportion d'agricultrices ayant modifié ou réduit leurs tâches lors de leur dernière grossesse en fonction de leur degré d'investissement et de leur statut de propriétaires ou non de l'entreprise agricole	26
Tableau V	Modifications jugées appropriées par les agricultrices pour simplifier l'utilisation des services de garde en milieu scolaire	39
Tableau VI	Fréquence des codes de réponses par région	44

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Répartition des agricultrices selon leur degré d'investissement et leur temps travaillé dans l'exploitation agricole	5
Figure 2	Répartition des agricultrices selon leur degré d'investissement dans l'exploitation agricole et de leur âge	7
Figure 3	Distribution des agricultrices en fonction de leur plus haut diplôme obtenu	9
Figure 4	Spécialisations agricoles et non agricoles des agricultrices qui ont un DEP	10
Figure 5	Spécialisations agricoles et non agricoles des agricultrices qui ont un DEC	11
Figure 6	Spécialisations agricoles et non agricoles des agricultrices qui ont une AEC	12
Figure 7	Spécialisations agricoles et non agricoles des agricultrices qui ont un diplôme universitaire	13
Figure 8	Nombre de semaines travaillées par les agricultrices actives à temps plein à la saison et à temps partiel dans l'exploitation agricole.....	14
Figure 9	Nombre d'heures travaillées par semaine par les agricultrices actives à temps partiel au sein de l'exploitation agricole	15
Figure 10	Nombre d'heures travaillées par semaine par les agricultrices actives à temps plein à l'année et à la saison dans l'exploitation agricole	16
Figure 11	Proportion du temps occupé par un emploi hors ferme selon le degré d'investissement de l'agricultrice.....	17
Figure 12	Proportion du revenu annuel provenant de l'emploi hors ferme occupé par l'agricultrice selon le degré d'investissement.....	18
Figure 13	Principales tâches effectuées par les agricultrices au sein de l'exploitation agricole.....	19
Figure 14	Tâches effectuées par les agricultrices et leur pouvoir décisionnel dans l'exploitation agricole	20
Figure 15	Décisions sous la responsabilité des agricultrices selon leur degré d'investissement	21
Figure 16	Répartition du nombre d'enfants par famille selon le degré d'investissement de l'agricultrice	22
Figure 17	Répartition des benjamins selon leur âge et du degré d'investissement de l'agricultrice	23
Figure 18	Répartition des agricultrices enceintes ou qui prévoient avoir des enfants d'ici les trois prochaines années	24
Figure 19	Proportion d'agricultrices ayant modifié ou réduit leurs tâches lors de leur dernière grossesse	25

Figure 20	Moyens adoptés par l'entreprise pour pallier la réduction du temps travaillé à la ferme par l'agricultrice	27
Figure 21a	Programmes auxquels les agricultrices non propriétaires ont eu recours lors de leur dernière grossesse.....	29
Figure 21b	Programmes auxquels les agricultrices propriétaires ont eu recours lors de leur dernière grossesse.....	29
Figure 22a	Raisons pour lesquelles les agricultrices non propriétaires n'ont pas reçu de prestations de la CSST	31
Figure 22b	Raisons pour lesquelles les agricultrices propriétaires n'ont pas reçu de prestations de la CSST	32
Figure 23a	Raisons pour lesquelles les agricultrices non propriétaires n'ont pas reçu de prestations d'assurance emploi lors d'un congé de maternité.....	33
Figure 23b	Raisons pour lesquelles les agricultrices propriétaires n'ont pas reçu de prestations d'assurance emploi lors d'un congé de maternité.....	34
Figure 24	Raisons pour lesquelles les agricultrices propriétaires et non propriétaires n'ont pas reçu de prestations du RQAP	35
Figure 25	Répartition des agricultrices qui utilisent présentement les services d'une garderie.....	36
Figure 26	Distance moyenne entre le service de garde et le domicile de l'agricultrice.....	37
Figure 27	Modifications jugées utiles par les agricultrices pour adapter les services de garderie aux réalités des familles agricoles.....	38
Figure 28	Répartition des agricultrices engagées dans des organisations syndicales.....	40
Figure 29	Activités non syndicales organisées par les agricultrices	41

MISE EN CONTEXTE

Dans le but de mieux connaître les agricultrices et de préciser leurs préoccupations et leurs besoins concernant la conciliation travail-famille, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a réalisé, en collaboration avec la Fédération des agricultrices, une importante étude au printemps 2008 sur les agricultrices qui sont propriétaires d'une entreprise agricole et/ou conjointes d'un agriculteur au Québec.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du volet Relève et établissement agricole de la Politique jeunesse du MAPAQ, dont l'une des orientations mises en avant vise à faire de l'agriculture un milieu de vie intéressant pour les jeunes entrepreneurs et entrepreneuses agricoles afin de favoriser notamment les initiatives permettant d'améliorer leur qualité de vie.

La conciliation travail-famille représente un défi important pour les familles québécoises et ce défi est encore plus grand pour les familles agricoles. En effet, les impératifs liés au travail agricole, tels que les horaires atypiques, viennent compliquer les activités familiales. Or, dans la poursuite de cet objectif, il importe au MAPAQ de s'appuyer sur une information à jour sur les agricultrices afin de mieux répondre à leurs besoins.

INTRODUCTION

Le présent rapport expose l'analyse descriptive des résultats découlant du sondage sur les agricultrices effectué au printemps 2008.

Le premier chapitre présente les caractéristiques générales des femmes travaillant dans le domaine agricole. Tout d'abord, il précise les différentes stratifications qui seront utilisées tout au long de l'analyse. Puis, il dresse le portrait des agricultrices en définissant la répartition des femmes en fonction de leur âge et de leur région. Est également présenté un sommaire sur la formation scolaire des agricultrices où sont données diverses statistiques sur les diplômes obtenus.

Le deuxième chapitre porte sur l'engagement des agricultrices dans l'entreprise agricole. Il y est question, entre autres, des heures travaillées à la ferme et des revenus provenant d'un travail extérieur. De plus, la place qu'occupent les agricultrices au sein de l'exploitation agricole et leur pouvoir décisionnel sont mis en lumière.

Le troisième chapitre aborde la famille sous trois angles différents. Tout d'abord, la composition des familles est analysée. Suit une description des répercussions de la maternité sur les tâches à effectuer et des moyens adoptés pour pallier la situation. Puis, l'utilisation des services gouvernementaux et des services offerts à la famille est présentée.

Quant au dernier chapitre, il expose de manière succincte le degré d'engagement des agricultrices dans les activités syndicales et sociales.

À la fin du document figurent les aspects méthodologiques du sondage téléphonique qui a été soumis aux agricultrices.

FAITS SAILLANTS

Les aspects méthodologiques

Au printemps 2008, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) menait une étude s'adressant à toutes les femmes propriétaires d'une entreprise agricole et/ou conjointes d'un agriculteur au Québec. Dans le but de joindre ces agricultrices, la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2007 du MAPAQ a été utilisée comme base de sondage. Un échantillon de 5 600 fermes représentatives de l'ensemble des entreprises agricoles du Québec a été sélectionné et a permis de joindre les agricultrices visées par l'étude. Le taux de réponse des agricultrices a atteint 75 %.

Les caractéristiques générales des agricultrices propriétaires d'une entreprise agricole et/ou conjointes d'un agriculteur

- Au Québec, on estime à 24 915 le nombre de femmes détenant des parts d'une entreprise agricole ou qui sont la conjointe d'un agriculteur. Aux fins de cette analyse, ces agricultrices ont été classifiées en fonction de leur degré d'engagement dans le milieu agricole, c'est-à-dire selon qu'elles travaillent à temps plein à l'année, à temps plein à la saison ou à temps partiel.
- L'âge moyen des agricultrices est de 48 ans. En proportion, c'est au Bas-Saint-Laurent que l'on trouve le taux le plus élevé de jeunes agricultrices; l'âge moyen des agricultrices dans cette région est de 44 ans.
- Chez 44 % des agricultrices, le plus haut degré de scolarité atteint correspond au diplôme d'études secondaires. Les agricultrices qui travaillent à temps partiel sont, en proportion, les plus scolarisées, alors que 17 % d'entre elles ont un diplôme universitaire par rapport à 14 % pour l'ensemble des femmes. Il est à noter que les agricultrices à temps plein à l'année ont choisi plus fréquemment une spécialisation agricole.

Le degré d'investissement des agricultrices dans l'entreprise

- Près d'une femme sur quatre (22 %) travaillant à temps plein à l'année et près d'une sur cinq (19 %) effectuant un travail saisonnier font plus de 60 heures par semaine à la ferme. Quant aux femmes travaillant à temps partiel, plus de la moitié (52 %) consacrent moins de 10 heures par semaine aux activités de l'exploitation.
- Une femme sur cinq reçoit un salaire provenant de l'exploitation agricole. Ce pourcentage est plus élevé chez les agricultrices à temps plein à l'année, soit 39 %.
- Au cours des douze derniers mois, 42 % des agricultrices ont occupé un emploi à l'extérieur de la ferme. Parmi ces femmes, plus de la moitié (51 %) ont consacré de 75 % à 99 % de leur temps à cet emploi. Toutefois, les agricultrices travaillant à temps plein à l'année sont beaucoup moins nombreuses, en proportion, à exercer un emploi à l'extérieur et y consacrent moins d'heures que les autres agricultrices. Parmi l'ensemble des femmes,

près de trois agricultrices sur quatre (72 %) considèrent leur emploi en dehors de la ferme comme leur unique source de revenu.

- La gestion et la production sont les principales tâches effectuées par les agricultrices dans des proportions respectives de 73 % et de 71 %. Toutefois, 51 % d'entre elles ont la responsabilité de prendre des décisions concernant les tâches liées à la gestion alors que 37 % des agricultrices ont un pouvoir décisionnel au regard de la production. Les agricultrices à temps plein à l'année prennent des décisions de gestion et de production dans une plus grande proportion que l'ensemble des femmes, soit 67 % et 60 % respectivement.

La famille

- La majorité des agricultrices (94 %) a des enfants ou vit avec les enfants d'un conjoint. En ce qui concerne précisément ces agricultrices, la moyenne d'enfants par famille est de 2,9. Plus de la moitié des agricultrices (52 %) ont un enfant âgé de plus de 18 ans. Les résultats indiquent que 8 % des agricultrices sont enceintes ou prévoient l'être d'ici les trois prochaines années.
- Trois agricultrices sur dix ont affirmé que les tâches effectuées dans l'exploitation agricole constituaient un danger pour leur santé ou pour celle de leur bébé au cours de leur grossesse. En outre, près du tiers des agricultrices (32 %) a apporté des modifications aux tâches accomplies à la ferme au moment de la dernière grossesse ou les a réduites. Les principaux moyens employés pour pallier la réduction du temps travaillé à la ferme par l'agricultrice ont été de répartir le travail entre les autres travailleurs (53 % des agricultrices) et d'obtenir de l'aide provenant de la famille (49 % des agricultrices).
- Un peu plus d'une agricultrice sur dix (13 %) a eu accès au retrait préventif de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), 27 % ont bénéficié de l'assurance chômage alors que 71 % ont profité du Régime québécois d'assurance parentale. Les agricultrices propriétaires d'une exploitation agricole ont bénéficié dans une moins grande proportion de ces services que celles qui ne sont pas propriétaires.
- Parmi les agricultrices qui ont des enfants âgés de moins de six ans, près des deux tiers (62 %) ont recours aux services d'une garderie ou d'une gardienne. Les agricultrices travaillant à temps plein utilisent ce service dans une proportion plus faible (49 %). L'horaire variable et l'ajustement des heures de fermeture ont été jugés par une plus forte proportion de femmes comme étant les modifications les plus utiles à apporter afin de mieux adapter les services de garde aux réalités des familles agricoles.
- Parmi les agricultrices qui ont des enfants fréquentant l'école primaire, 74 % ont accès à un service de garde en milieu scolaire, mais seulement 30 % en font usage. Les heures de fermeture et le service de transport sont les éléments les plus importants à corriger.

L'engagement des agricultrices dans diverses organisations syndicales et sociales

- En général, peu d'agricultrices s'investissent dans les organisations syndicales. En fait, 10 % font partie d'une fédération spécialisée, 8 % d'une fédération régionale et 2 % de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale. Les femmes travaillant à temps plein à l'année s'engagent dans ce genre d'activités dans une plus forte proportion.
- Plus du tiers (35 %) des agricultrices organisent des activités sociales. Les activités communautaires et culturelles ont été mentionnées plus fréquemment par les agricultrices.

CHAPITRE I

Les caractéristiques générales des agricultrices propriétaires d'une entreprise agricole et/ou conjointes d'un agriculteur au Québec

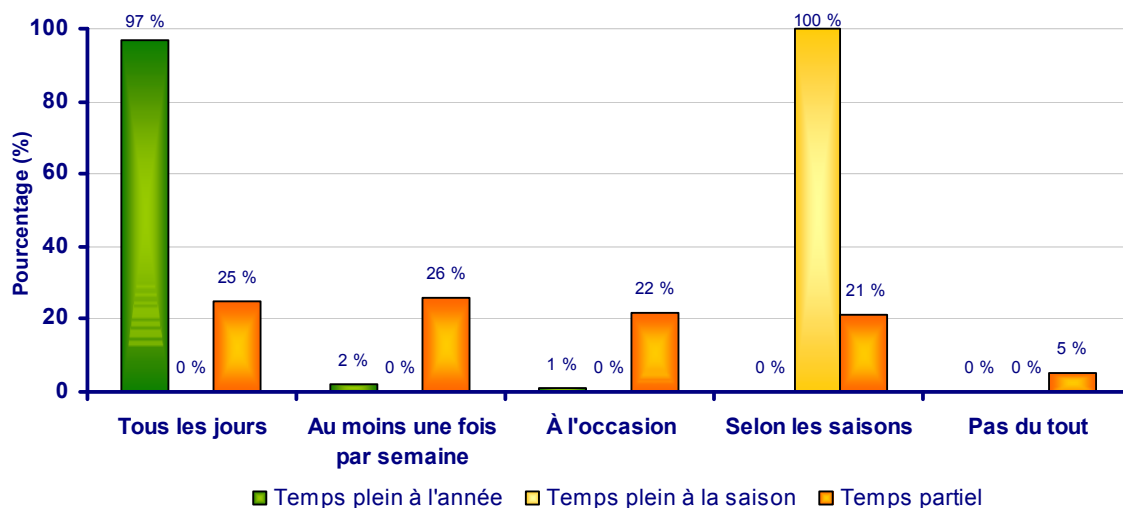
L'un des objectifs de cette étude est de dresser un portrait représentatif des agricultrices selon leur degré d'investissement dans les entreprises agricoles. Pour ce faire, il importe de se doter d'une bonne définition. Dans cette analyse, une femme agricultrice est considérée comme **active (temps plein)** lorsqu'elle travaille plus de 30 heures par semaine, et ce, durant plus de 40 semaines par année ou selon les saisons. Cette définition abonde dans le même sens que Statistique Canada, qui précise entre autres qu'une personne doit travailler au minimum 30 heures par semaine pour être considérée comme un travailleur à temps plein.

Par conséquent, les femmes ont été classifiées en trois groupes distincts :

- les agricultrices actives **à temps plein à l'année**, c'est-à-dire celles qui travaillent plus de 30 heures durant plus de 40 semaines par année;
- les agricultrices actives **à temps plein selon les saisons**;
- les agricultrices travaillant **à temps partiel**, soit celles qui consacrent moins de 30 heures par semaine à la ferme durant l'année, peu importe les saisons.

Cette stratification colle bien à la réalité des agricultrices et à leur investissement dans ce milieu, comme on peut le voir à la figure 1. La quasi-totalité (97 %) des femmes qui s'investissent à temps plein à l'année dans l'entreprise y sont présentes tous les jours tandis que les autres femmes de cette catégorie y travaillent au moins une fois par semaine (2 %) ou à l'occasion (1 %). Toutes celles qui s'investissent à la saison sont, évidemment, présentes uniquement selon les saisons. Enfin, les femmes qui travaillent à temps partiel le font selon différents degrés d'investissement : le quart d'entre elles s'investit tous les jours, un peu plus d'un autre quart (26 %) s'investit au moins une fois par semaine, 22 % le font à l'occasion alors que 21 % s'investissent selon les saisons.

Figure 1 Répartition des agricultrices selon leur degré d'investissement et leur temps travaillé dans exploitation agricole



Le tableau suivant présente les estimations du nombre de femmes en fonction de leur degré d'investissement dans les exploitations agricoles. Ces estimations comprennent uniquement les agricultrices détenant des parts d'une entreprise agricole ou étant la conjointe d'un des propriétaires. Au total, cela représente **24 915** agricultrices. Le tableau I illustre la distribution de ces agricultrices en fonction de leur degré d'investissement tandis que le tableau II présente la répartition de ces agricultrices en fonction de la région agricole de l'entreprise. **Il importe de se rappeler que les résultats de cette étude sont représentatifs exclusivement de l'ensemble des femmes propriétaires d'une entreprise agricole et/ou conjointes d'un agriculteur au Québec.**

Le nombre d'agricultrices qui ne sont pas propriétaires d'une entreprise agricole ou conjointes d'un agriculteur, mais qui consacrent également des heures dans les exploitations agricoles québécoises est estimé à 11 230 femmes. Parmi ces dernières, 62 % travaillent à temps partiel dans une entreprise agricole, 28 % y travaillent à temps plein à l'année alors que 10 % y travaillent à temps plein selon les saisons.

TABEAU I Estimation du nombre de femmes propriétaires d'une entreprise agricole et/ou conjointes d'un agriculteur selon leur degré d'investissement

Investissement dans l'entreprise	Estimation du nombre d'agricultrices visées par le sondage
Temps plein à l'année	7 040
Temps plein selon les saisons	2 535
Temps partiel	15 340
Ensemble des femmes	24 915

TABEAU II Estimation du nombre de femmes propriétaires d'une entreprise agricole et/ou conjointes d'un agriculteur selon leur région administrative

Régions	Estimation du nombre d'agricultrices visées par le sondage
Bas-Saint-Laurent	2 190
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 130
Capitale-Nationale et Côte-Nord	1 145
Mauricie	855
Estrie	2 565
Montréal et Laval	100
Outaouais	660
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	790
Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine	225
Chaudière-Appalaches	5 015
Lanaudière	1 190
Laurentides	890
Monterégie-Est	3 225
Centre-du-Québec	2 855
Monterégie-Ouest	2 080
Ensemble du Québec	24 915

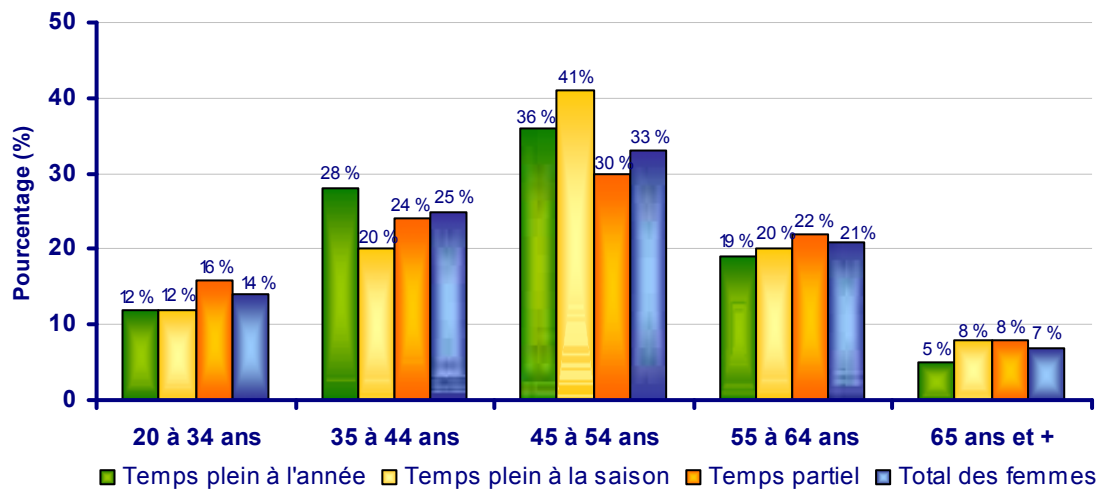
L'âge des femmes et leur formation scolaire

La deuxième section de ce chapitre s'articule autour de deux principaux volets : l'âge des agricultrices et leur formation scolaire. Tout d'abord, l'âge moyen des agricultrices et leur répartition en fonction de leur degré d'investissement dans l'entreprise sont présentés. Par la suite, un portrait des diplômes obtenus est dressé.

Près de 14 % des agricultrices sont âgées de 20 à 34 ans et le quart d'entre elles est âgé de 35 à 44 ans. Les agricultrices âgées de 45 à 54 ans représentent quant à elles le tiers des femmes. Enfin, près d'un cinquième (21 %) est âgé de 55 à 64 ans et les aînées représentent moins d'un dixième (7 %) de cette population. L'âge moyen des agricultrices est de 48 ans.

La figure 2 illustre la répartition des femmes en fonction leur degré d'investissement dans l'entreprise et de leur groupe d'âge. D'une catégorie à l'autre, les différences observées sont minimales. L'âge moyen des agricultrices par catégorie est de 47 ans chez celles qui se consacrent à temps plein à l'année à l'entreprise, de 49 ans chez celles qui s'investissent à temps plein uniquement à la saison et il est de 48 ans chez celles qui s'engagent à temps partiel dans l'entreprise.

Figure 2 Répartition des agricultrices selon leur degré d'investissement dans l'exploitation agricole et de leur âge



Les différences régionales

Le tableau III dresse le portrait régional des femmes selon leur catégorie d'âge. La deuxième colonne met en évidence la répartition des agricultrices par région. C'est dans les régions agricoles de Chaudière-Appalaches, de la Montérégie-Est et du Centre-du-Québec que l'on trouve les plus fortes proportions d'agricultrices. Quant à la dernière colonne du tableau, elle affiche l'âge moyen des femmes. C'est au Bas-Saint-Laurent que l'on trouve la moyenne d'âge la moins élevée, soit 44 ans. En fait, dans cette région, 50 % des femmes sont âgées de moins de 45 ans. À l'inverse, les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de Lanaudière, de Montréal et de Laval ainsi que de la Montérégie-Est figurent comme étant celles où l'âge moyen est le plus élevé, soit 50 ans.

Tableau III Répartition des agricultrices par catégorie d'âge et par région agricole

Région agricole	Agricultrices (%)	20 à 34 ans (%)	35 à 44 ans (%)	45 à 54 ans (%)	55 à 64 ans (%)	65 ans et + (%)	Âge moyen (ans)
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	3	4	2	4	2	3	46
Bas-Saint-Laurent	9	15	10	8	5	7	44
Capitale-Nationale et Côte-Nord	5	4	4	5	5	3	49
Centre-du-Québec	11	17	10	12	9	8	46
Chaudière-Appalaches	20	20	19	19	23	18	48
Estrie	10	9	10	11	10	12	48
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	0	1	1	1	1	50
Lanaudière	5	3	5	5	5	7	50
Laurentides	4	2	4	3	3	5	49
Mauricie	4	0	4	5	3	1	49
Montréal et Laval	0	0	1	0	0	2	50
Montérégie-Est	13	11	11	12	18	16	50
Montérégie-Ouest	8	8	9	7	8	13	49
Outaouais	3	2	4	2	2	2	46
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4	4	5	5	4	2	47

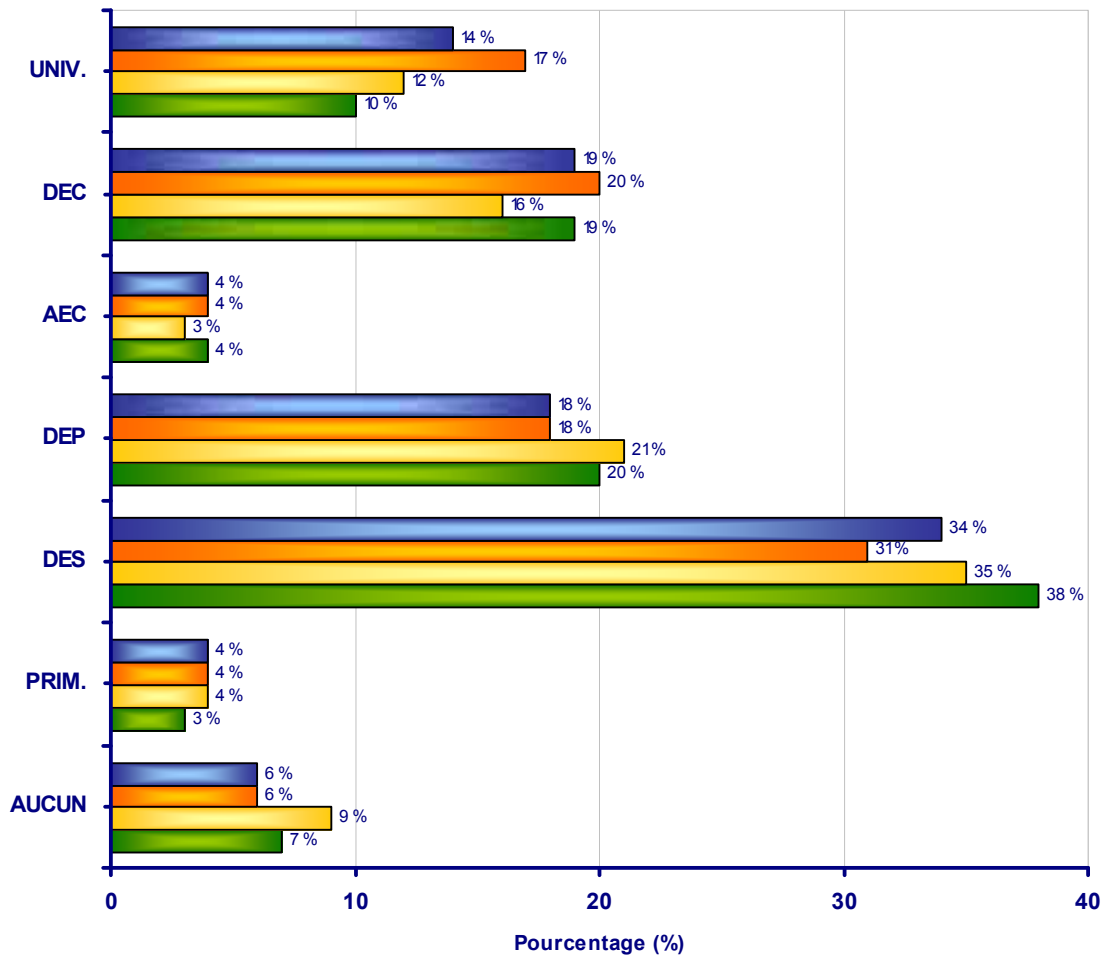
La formation des agricultrices : le plus haut niveau de scolarité obtenu

Une agricultrice sur dix ne possède aucun diplôme (6 %) ou a fait des études primaires (4 %). Le tiers des agricultrices (33 %) a terminé des études secondaires (DES). Près d'une femme sur cinq (18 %) a poursuivi ses études jusqu'à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), 19 % ont décroché un diplôme d'études collégiales (DEC) et 4 % une attestation d'études collégiales (AEC) alors que 14 % des agricultrices ont poussé leurs études jusqu'à l'université.

La figure 3 présente la répartition des agricultrices en fonction du plus haut diplôme obtenu et de leur degré d'investissement. On dénote qu'il y a plus de femmes travaillant à temps plein (38 %) que de femmes travaillant à temps partiel (31 %) qui détiennent un DES. À l'opposé, on observe que ce sont les femmes travaillant à temps partiel qui sont les plus scolarisées. En effet, parmi les détentrices de

diplômes universitaires, on trouve une plus forte proportion de femmes s'investissant à temps partiel (17 %) que de femmes travaillant à temps plein à la saison (12 %) ou à l'année (10 %).

Figure 3 Distribution des agricultrices en fonction de leur plus haut diplôme obtenu



■ Temps plein à l'année ■ Temps plein à la saison ■ Temps partiel ■ Total des femmes

PRIM. : diplôme d'études primaires **AEC :** attestation d'études collégiales
DES : diplôme d'études secondaires **DEC :** diplôme d'études collégiales
DEP : diplôme d'études professionnelles **UNIV. :** diplôme d'études universitaires

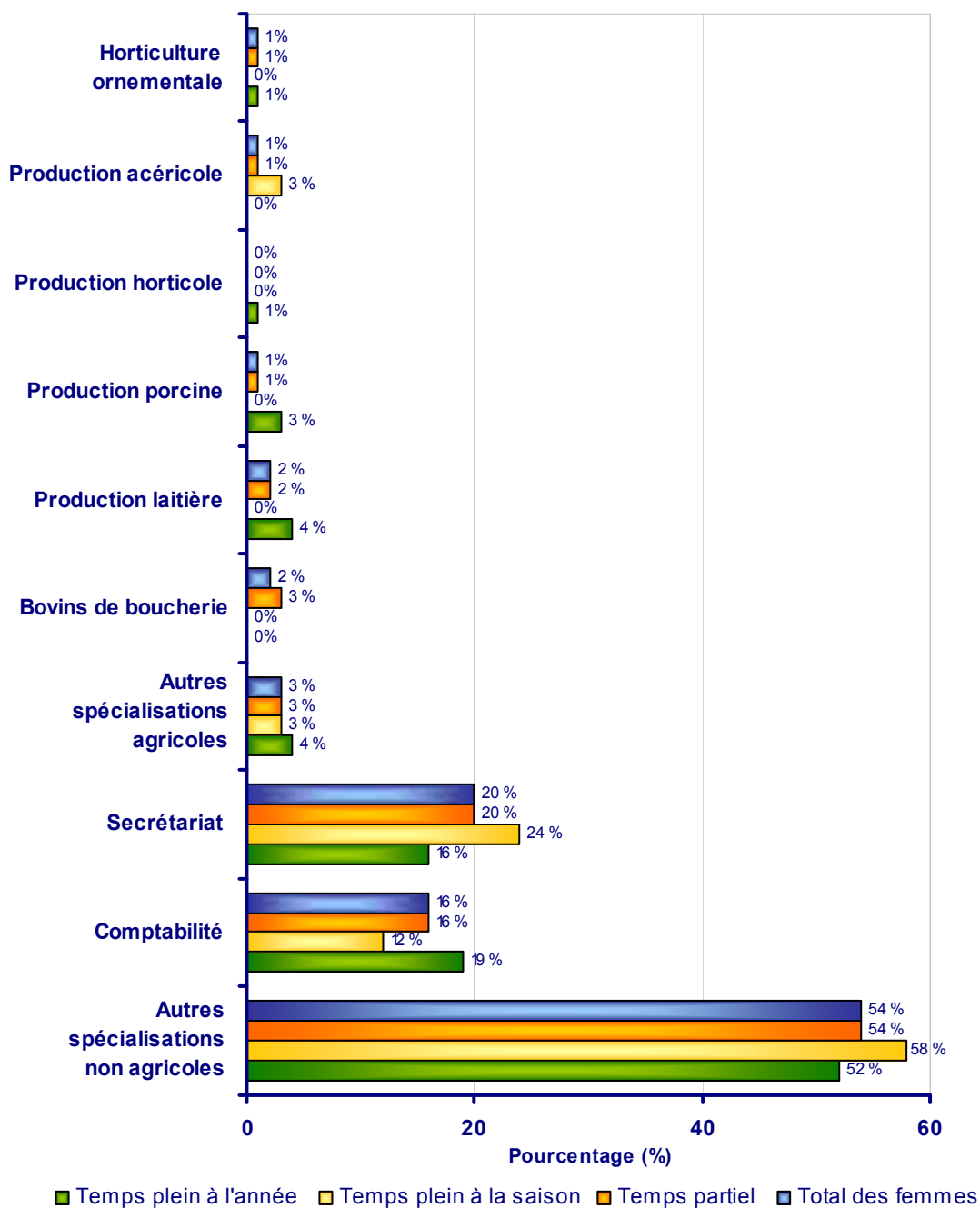
Les prochaines sections détaillent les domaines d'étude des agricultrices selon le diplôme obtenu. Notons que les femmes travaillant à temps plein à l'année sont celles qui sont les plus diplômées en agriculture, et ce, tous niveaux de scolarité confondus.

La formation professionnelle (DEP)

Une forte proportion d'agricultrices qui ont décroché un diplôme d'études professionnelles (DEP) détient une spécialisation non agricole (90 %). Plus précisément, elles sont spécialisées en comptabilité (16 %), en secrétariat (20 %) ou dans un autre champ d'expertise (54 %), principalement dans les domaines de la

santé (infirmière auxiliaire, préposée aux soins) et de la coiffure. La figure 4 présente plus en détail les spécialisations agricoles et non agricoles de ces femmes.

Figure 4 Spécialisations agricoles et non agricoles des agricultrices qui ont un DEP

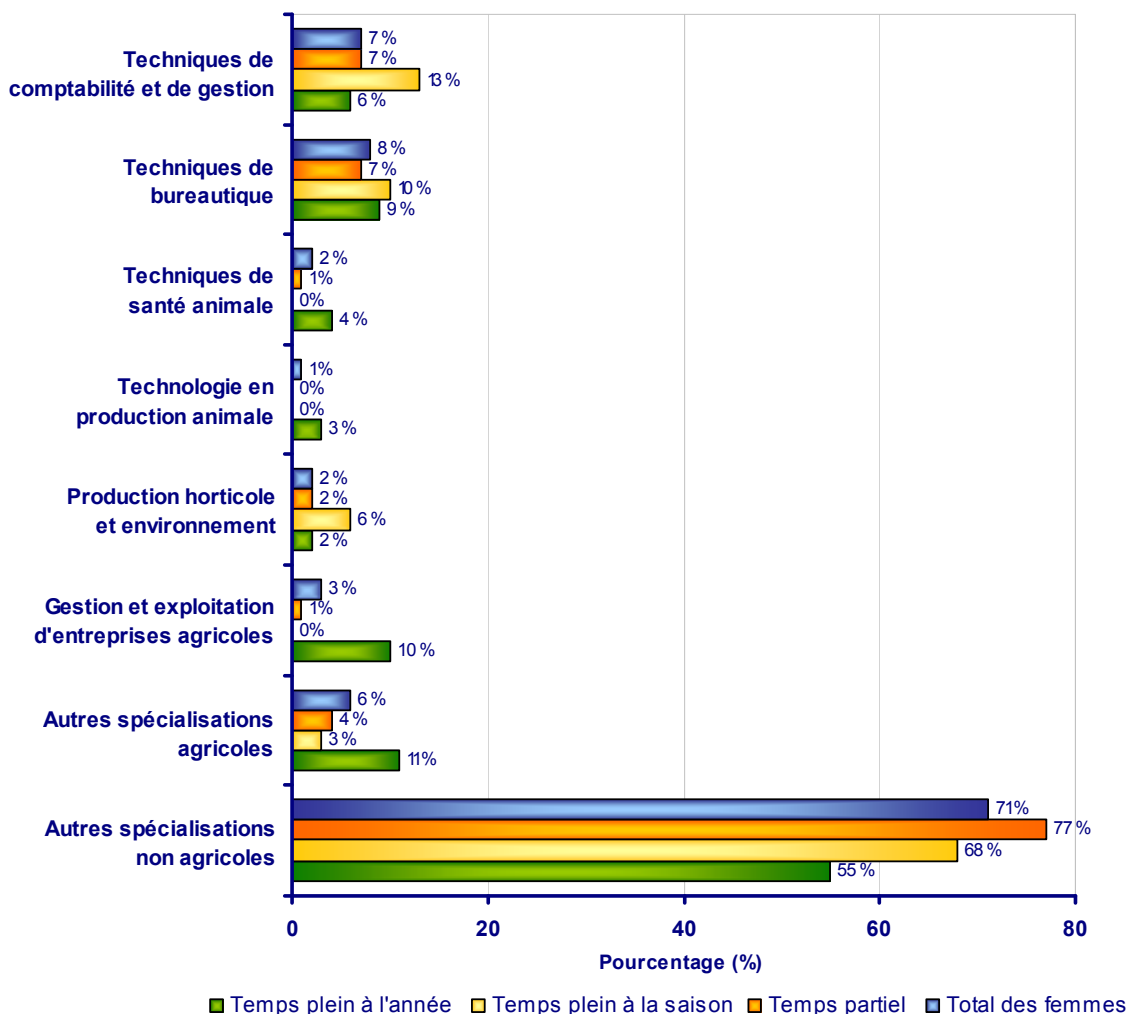


La formation collégiale (DEC)

Parmi les femmes détentrices d'un diplôme d'études collégiales (DEC), 86 % d'entre elles ont opté pour une spécialisation qui n'est pas liée à l'agriculture, dont les techniques de bureautique (8 %), de comptabilité et de gestion (7 %) ou dans un autre champ d'expertise non agricole (71 %), dont principalement des techniques préuniversitaires en sciences humaines ou en sciences de la nature. La formation en gestion et en exploitation d'entreprises agricoles est le champ d'expertise agricole le plus populaire chez les agricultrices (3 %).

Les agricultrices travaillant à temps plein à l'année sont celles qui ont penché le plus pour une formation en agriculture. Le cours en gestion et en exploitation d'entreprises agricoles (10 %) et les techniques en santé animale (4 %) ont été les plus prisés par ces femmes. Quant aux agricultrices travaillant à temps plein à la saison et à temps partiel, c'est plutôt la technologie de la production horticole et de l'environnement qui prédomine, soit chez 7 % et 2 % des femmes respectivement. La figure suivante précise les domaines dans lesquels ces femmes ont étudié.

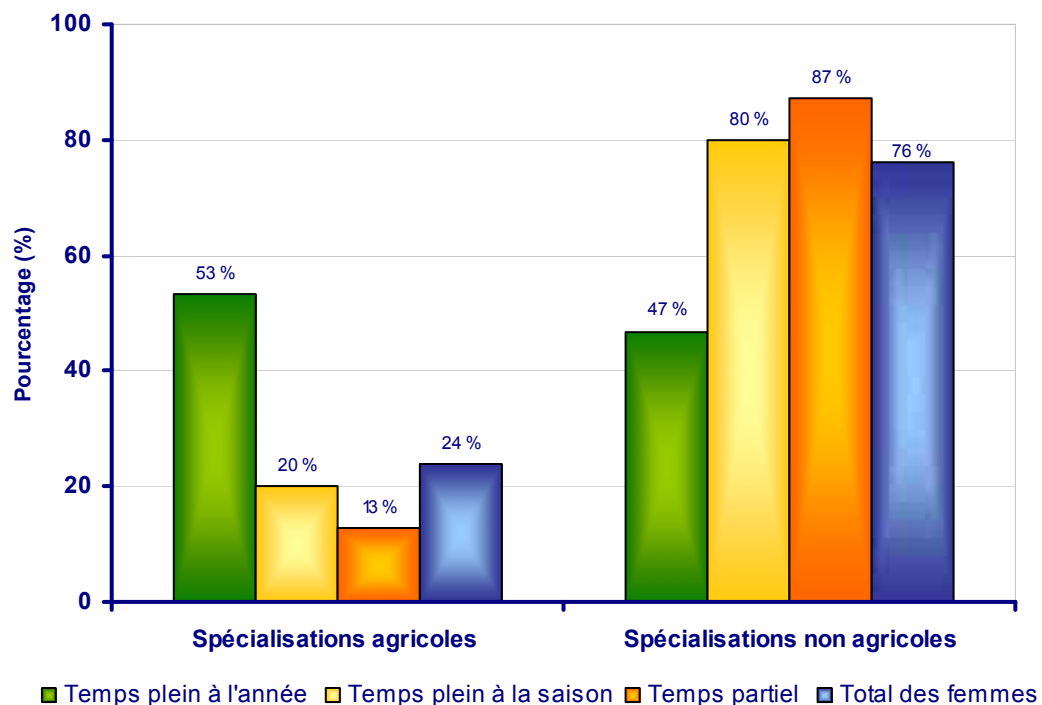
Figure 5 Spécialisations agricoles et non agricoles des agricultrices qui ont un DEC



Les attestations d'études collégiales (AEC)

Les attestations d'études collégiales (AEC) obtenues par les agricultrices sont liées au domaine agricole dans 24 % des cas. En outre, plus d'une femme travaillant à temps plein à l'année sur deux (53 %) a obtenu une AEC agricole comparativement à 20 % des agricultrices travaillant à temps plein à la saison et à 13 % des agricultrices s'investissant à temps partiel. Parmi celles qui ont décroché une AEC non liée au domaine agricole, les agricultrices ont penché plus souvent pour un diplôme en administration ou en service de garde. La figure 6 présente les proportions des agricultrices ayant obtenu des AEC dans les domaines agricole ou non agricole.

Figure 6 Spécialisations agricoles et non agricoles des agricultrices qui ont une AEC

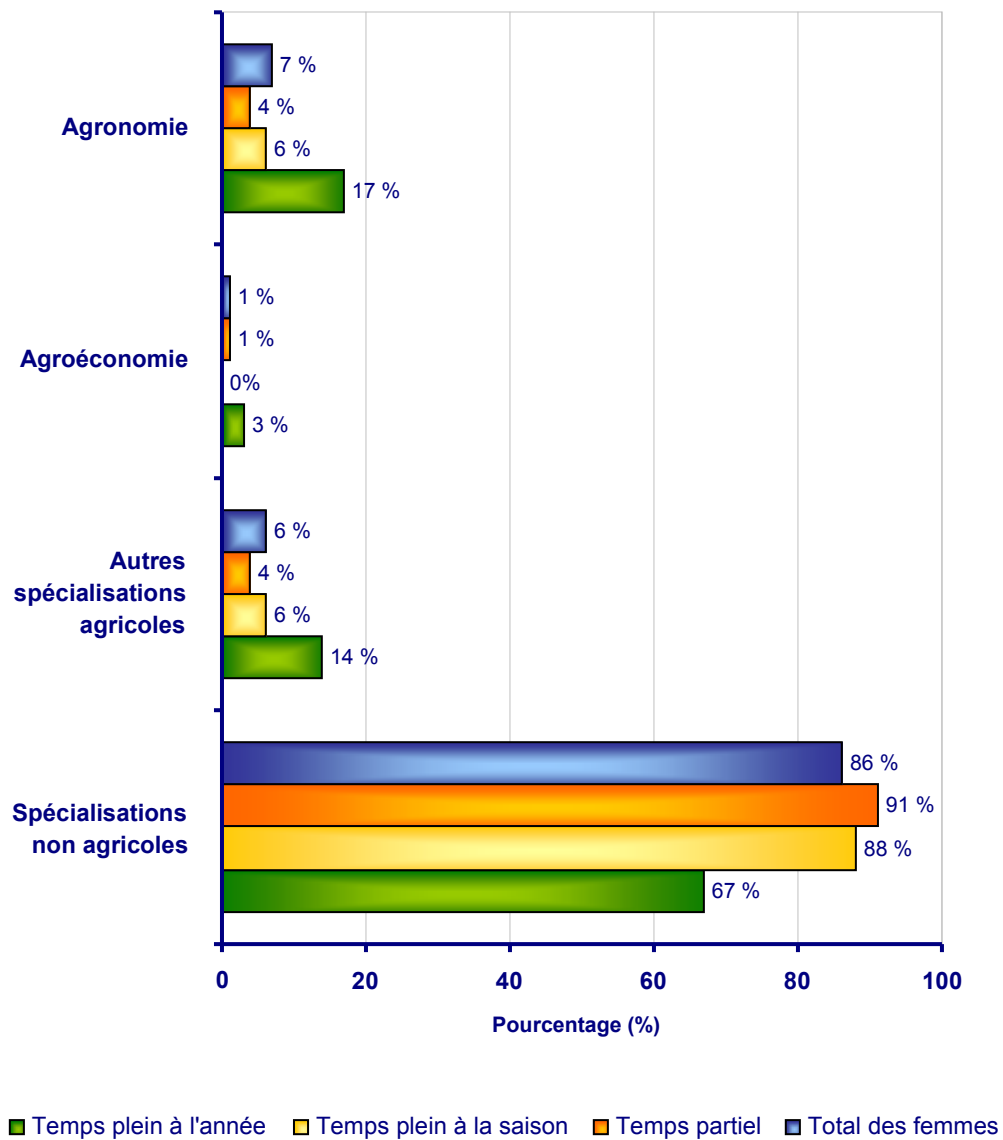


La formation universitaire

Comme le montre la figure 7, parmi les femmes qui détiennent un diplôme d'études universitaires, la majorité des agricultrices a choisi une spécialisation non agricole (86 %). Elles ont étudié principalement en administration, en enseignement ou dans le domaine de la santé.

Parmi celles qui ont choisi une spécialisation en agriculture, 7 % ont opté pour la formation en agronomie, 1 % pour celle en agroéconomie alors que 6 % ont étudié dans une autre spécialisation agricole. Une fois de plus, ce sont les agricultrices travaillant à temps plein à l'année qui sont proportionnellement plus nombreuses à avoir décroché un diplôme universitaire agricole, soit dans une proportion de 34 % comparativement à 12 % pour les agricultrices travaillant à temps plein à la saison et à 9 % pour celles qui travaillent à temps partiel.

Figure 7 Spécialisations agricoles et non agricoles des agricultrices qui ont un diplôme universitaire



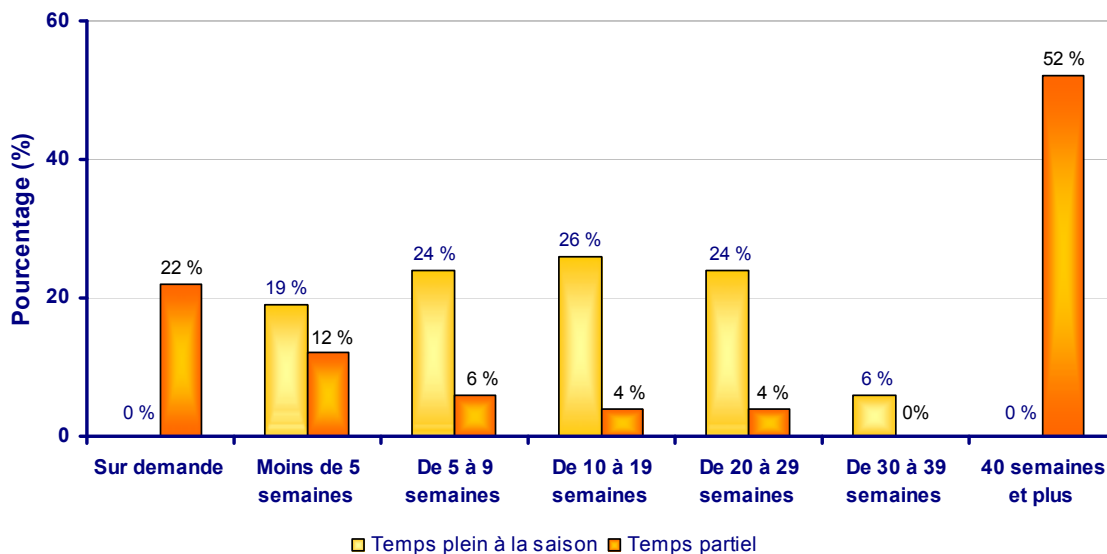
CHAPITRE II

Le degré d'investissement des agricultrices dans l'entreprise

Il a été démontré au chapitre I qu'en fonction de leur investissement, les agricultrices ne participent pas de la même façon dans les entreprises agricoles. Presque toutes les femmes travaillant à temps plein (97 %) s'investissent tous les jours alors qu'une femme sur deux travaillant à temps partiel est présente soit tous les jours (25 %), soit au moins une fois par semaine (26 %). Quant aux femmes actives à temps plein à la saison, elles travaillent en fonction des différents moments de l'année.

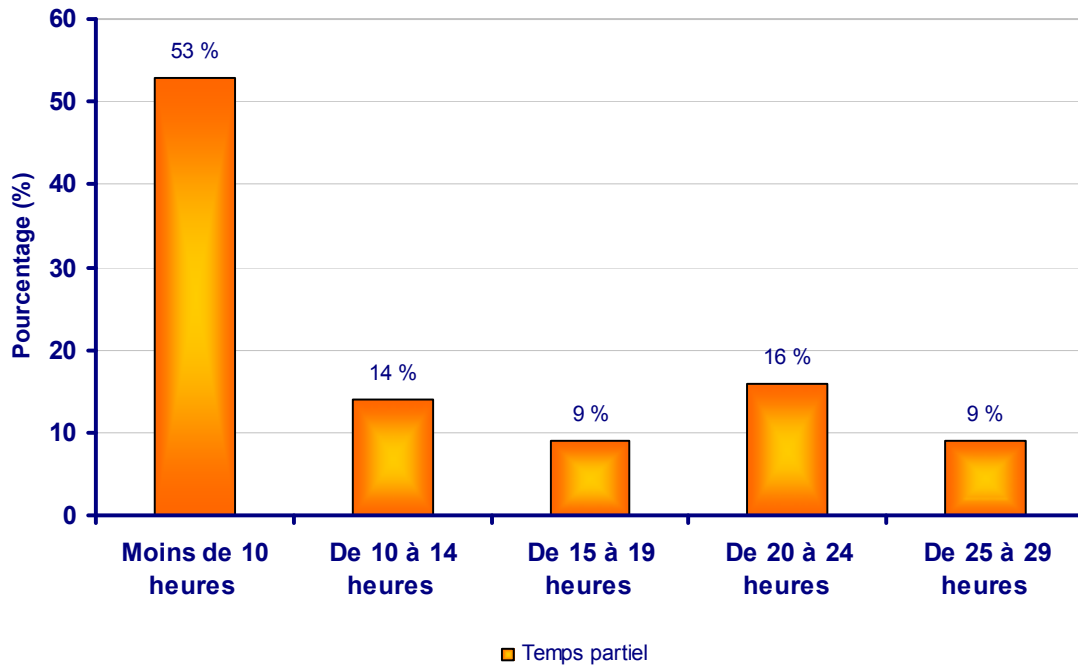
Plus de la moitié (52 %) des agricultrices travaillant à temps partiel sont à l'œuvre plus de 40 semaines par année, 22 % travaillent sur demande, 8 % de 10 à 29 semaines, alors que 18 % travaillent de 30 à 39 semaines. Le portrait est différent chez les femmes travaillant à temps plein à la saison : 43 % d'entre elles travaillent moins de 9 semaines, une agricultrice sur deux (51 %) est à l'œuvre de 10 à 29 semaines, tandis que 6 % sont actives de 30 à 39 semaines annuellement. La figure 8 fait état de ce constat.

Figure 8 Nombre de semaines travaillées par les agricultrices actives à temps plein à la saison et à temps partiel dans l'entreprise agricole



Bien qu'elles soient nombreuses, en proportion, à travailler plus de 40 semaines durant l'année, la majorité (53 %) des agricultrices qui sont à l'œuvre à temps partiel travaille moins de 10 heures par semaine dans l'exploitation agricole. Ce pourcentage glisse à 23 % chez celles qui investissent de 10 à 19 heures et à 25 % chez celles qui participent aux travaux durant une période variant de 20 à 29 heures. La figure 9 met en évidence cette répartition.

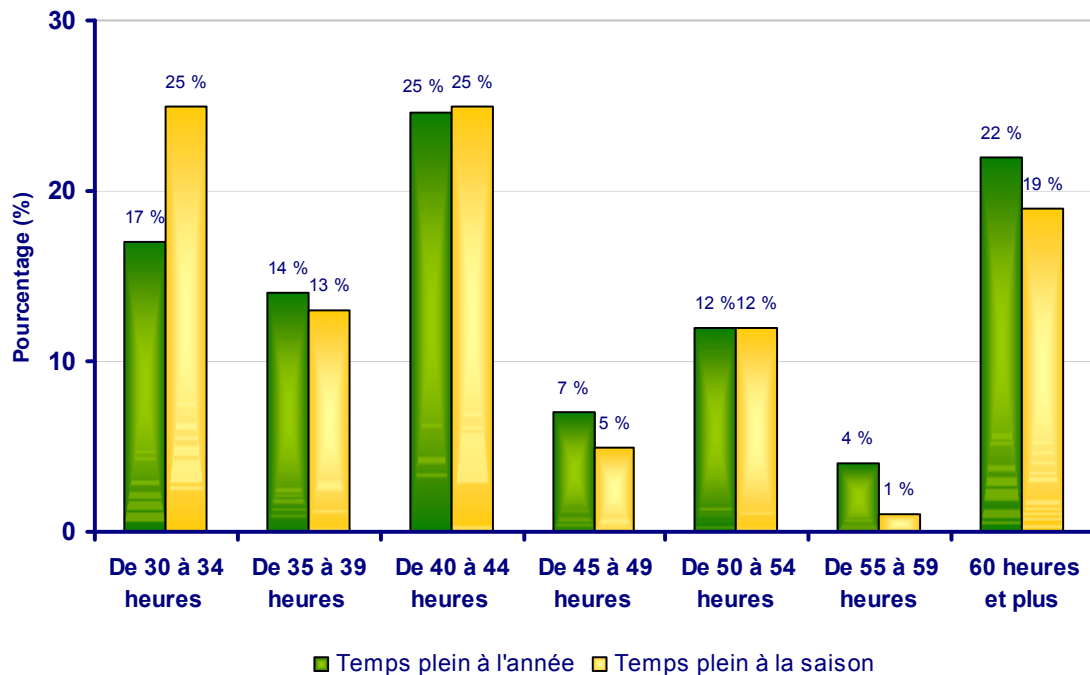
Figure 9 Nombre d'heures travaillées par semaine par les agricultrices à temps partiel au sein de l'exploitation agricole



Les agricultrices travaillant à temps plein à l'année et à la saison consacrent de nombreuses heures à l'exploitation agricole. En effet, environ une femme sur cinq travaillant à temps plein (22 %) ou à temps partiel (19 %) est active plus de 60 heures par semaine au sein de l'exploitation. Peu importe la catégorie de femmes, les proportions sont sensiblement les mêmes pour celles qui travaillent de 45 à 59 heures par semaine, soit 23 % et 18 % respectivement. Finalement, on remarque que le quart des femmes travaillant à temps plein à l'année et à la saison est à l'œuvre de 40 à 44 heures par semaine, alors qu'environ le tiers (31 % actives à l'année et 38 % actives à la saison) passe de 30 à 39 heures dans l'exploitation. La figure 10 illustre ces répartitions d'heures travaillées par les femmes actives à temps plein et à la saison.

Figure 10

Nombre d'heures travaillées par semaine par les agricultrices actives à temps plein à l'année et à la saison dans l'exploitation agricole



Le travail extérieur et les revenus

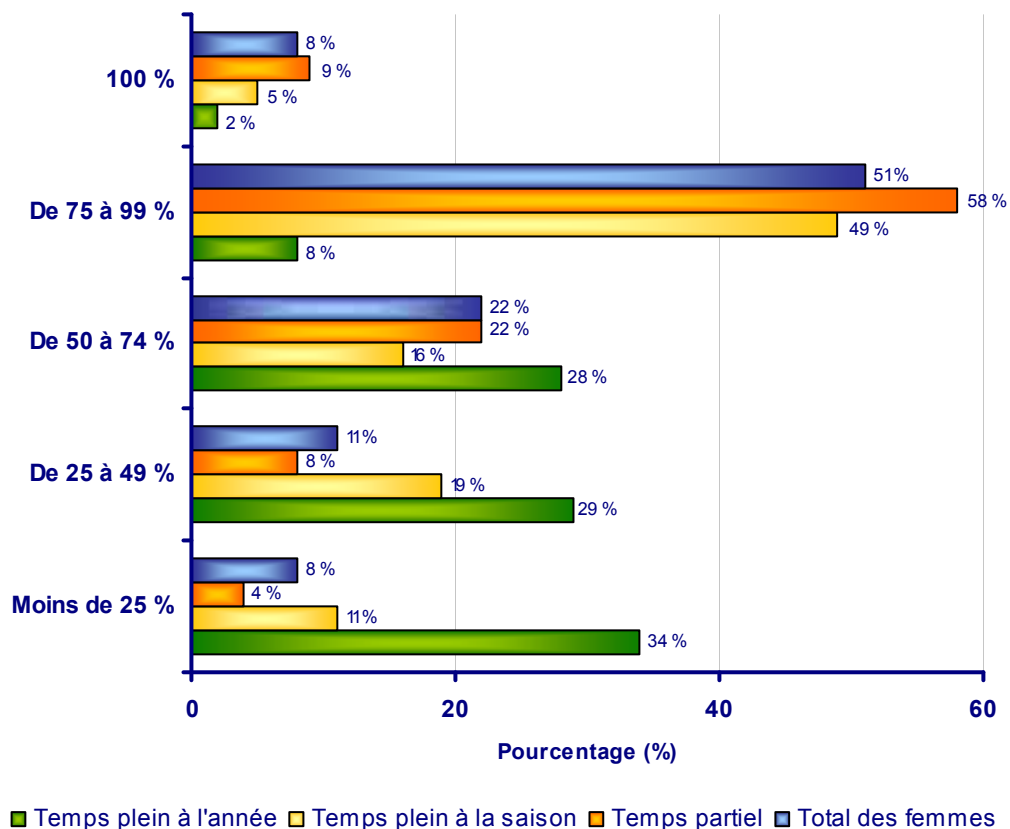
Globalement, peu d'agricultrices (20 %) reçoivent un salaire provenant de l'exploitation agricole. Cette proportion varie en fonction de la catégorie de femmes. En effet, 39 % des agricultrices travaillant à temps plein à l'année ont affirmé percevoir un salaire, mais cette proportion chute à 19 % chez les agricultrices actives à temps plein à la saison et à 12 % chez les agricultrices travaillant à temps partiel.

Exercer un autre emploi en dehors de l'exploitation agricole est une réalité pour plusieurs entrepreneurs agricoles, et les agricultrices n'échappent pas à cette tendance. Au cours des douze derniers mois, 42 % des agricultrices ont occupé un emploi hors ferme. Les agricultrices travaillant à temps plein à l'année passent généralement moins de temps à occuper un emploi à l'extérieur que les autres femmes. En effet, les agricultrices qui sont à l'œuvre à temps partiel travaillent plus fréquemment à l'extérieur, soit plus d'une femme sur deux (53 %). Cette proportion chute à 42 % chez les agricultrices actives à temps plein à la saison et à 17 % chez les agricultrices travaillant à temps plein à l'année. Cet écart considérable entre les femmes s'explique en partie par les semaines et les heures consacrées à l'exploitation agricole, qui sont beaucoup plus nombreuses pour les agricultrices travaillant à temps plein à l'année.

La figure 11 illustre le pourcentage de temps alloué par les agricultrices à un emploi extérieur au cours des douze derniers mois. Parmi l'ensemble des femmes qui occupent un emploi hors ferme, une majorité d'entre elles (51 %) consacrent de 75 % à 99 % de leur temps total à cet emploi. Cette proportion est de 58 % chez les femmes travaillant à temps partiel, de 49 % chez les femmes actives à temps plein à la saison alors qu'elle est de 8 % chez les femmes à l'œuvre à temps plein à l'année.

En plus d'être moins nombreuses, en proportion, à occuper un emploi hors ferme, les agricultrices travaillant à temps plein à l'année allouent également moins de temps à cet emploi. En effet, près de deux femmes sur trois (63 %) travaillant à temps plein à l'année qui occupent un emploi extérieur y consacrent moins de 50 % de leur temps comparativement à 30 % pour leurs consœurs actives à temps plein à la saison et à 12 % pour celles qui travaillent à temps partiel.

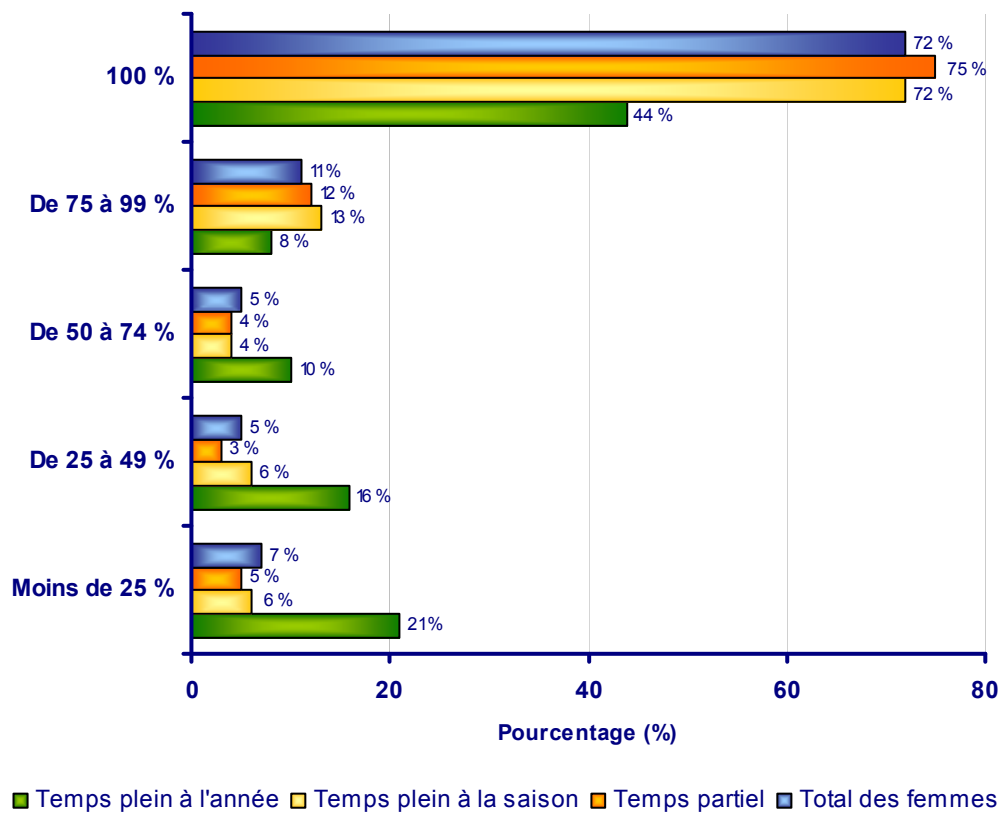
Figure 11 Proportion du temps occupé par un emploi hors ferme selon le degré d'investissement de l'agricultrice



La figure suivante montre le pourcentage du revenu annuel que l'emploi hors ferme a généré au cours des douze derniers mois. Dans l'ensemble, près de trois agricultrices sur quatre (72 %) considèrent leur emploi hors ferme comme leur seule source de revenu. En comparaison avec l'ensemble des femmes, la proportion des agricultrices travaillant à temps plein à l'année est largement inférieure, soit de 44 %.

Dans les catégories de pourcentage de revenu inférieur à 50 %, on observe que les agricultrices travaillant à temps plein à l'année sont proportionnellement plus nombreuses que leurs consœurs actives à temps plein à la saison ou à temps partiel.

Figure 12 Proportion du revenu annuel provenant de l'emploi hors ferme occupé par l'agricultrice selon le degré d'investissement



Le salaire provenant de l'emploi hors ferme contribue-t-il au fonds de roulement de l'entreprise?

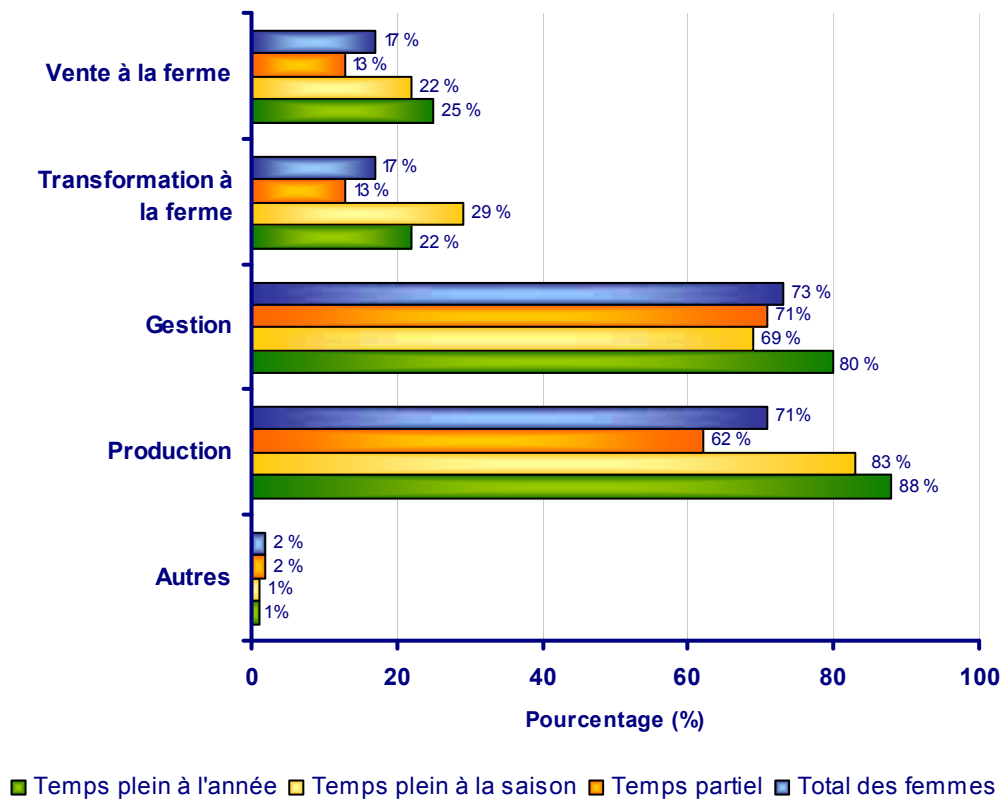
Le salaire des femmes découlant d'un emploi extérieur peut contribuer au fonds de roulement de l'exploitation agricole. Parmi les agricultrices qui occupent un emploi hors ferme, une agricultrice sur trois (32 %) a affirmé que le salaire gagné servait au fonds de roulement de l'entreprise. Bien que les agricultrices qui travaillent à temps partiel soient proportionnellement plus nombreuses à travailler en dehors de l'entreprise, il n'y a pas de différences significatives entre les femmes liées à leur degré d'investissement.

La participation des femmes aux activités de l'exploitation agricole

En général, les principales tâches effectuées par les agricultrices dans l'exploitation agricole sont les tâches liées à la gestion (comptabilité, main-d'œuvre, etc.) et à la production (troupeau, culture, achats, etc.) dans des proportions respectives de 73 % et de 71 %. Dans une moindre mesure, elles jouent un rôle dans la transformation (17 %) et dans la vente à la ferme (17 %).

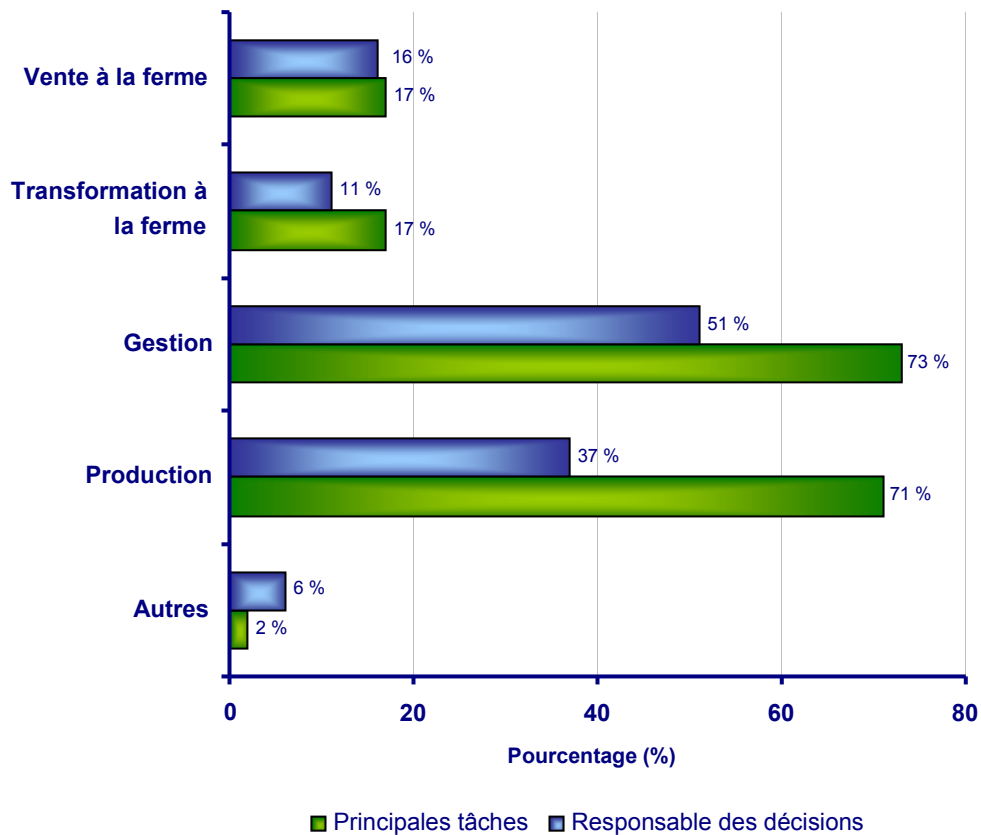
Les femmes travaillant à temps plein à l'année sont plus présentes que les autres catégories d'agricultrices dans la plupart des activités de l'exploitation agricole, à l'exception des tâches liées à la transformation où ce sont plutôt les agricultrices actives à temps plein à la saison qui prédominent. La figure suivante fait état de la répartition des principales tâches effectuées par les agricultrices.

Figure 13 Principales tâches effectuées par les agricultrices au sein de l'exploitation agricole



Bien qu'elles participent à de nombreuses tâches dans l'exploitation agricole, les agricultrices n'ont pas pour autant la responsabilité de prendre toutes les décisions liées à celle-ci. La figure 14 illustre bien cette affirmation. Par exemple, 71 % des agricultrices effectuent diverses tâches telles que la gestion des troupeaux et des achats, mais seulement 37 % ont la responsabilité de prendre des décisions relatives à ces tâches. Cet écart est également marquant en ce qui concerne les tâches de gestion.

Figure 14 Tâches effectuées par les agricultrices et leur pouvoir décisionnel dans l'exploitation agricole

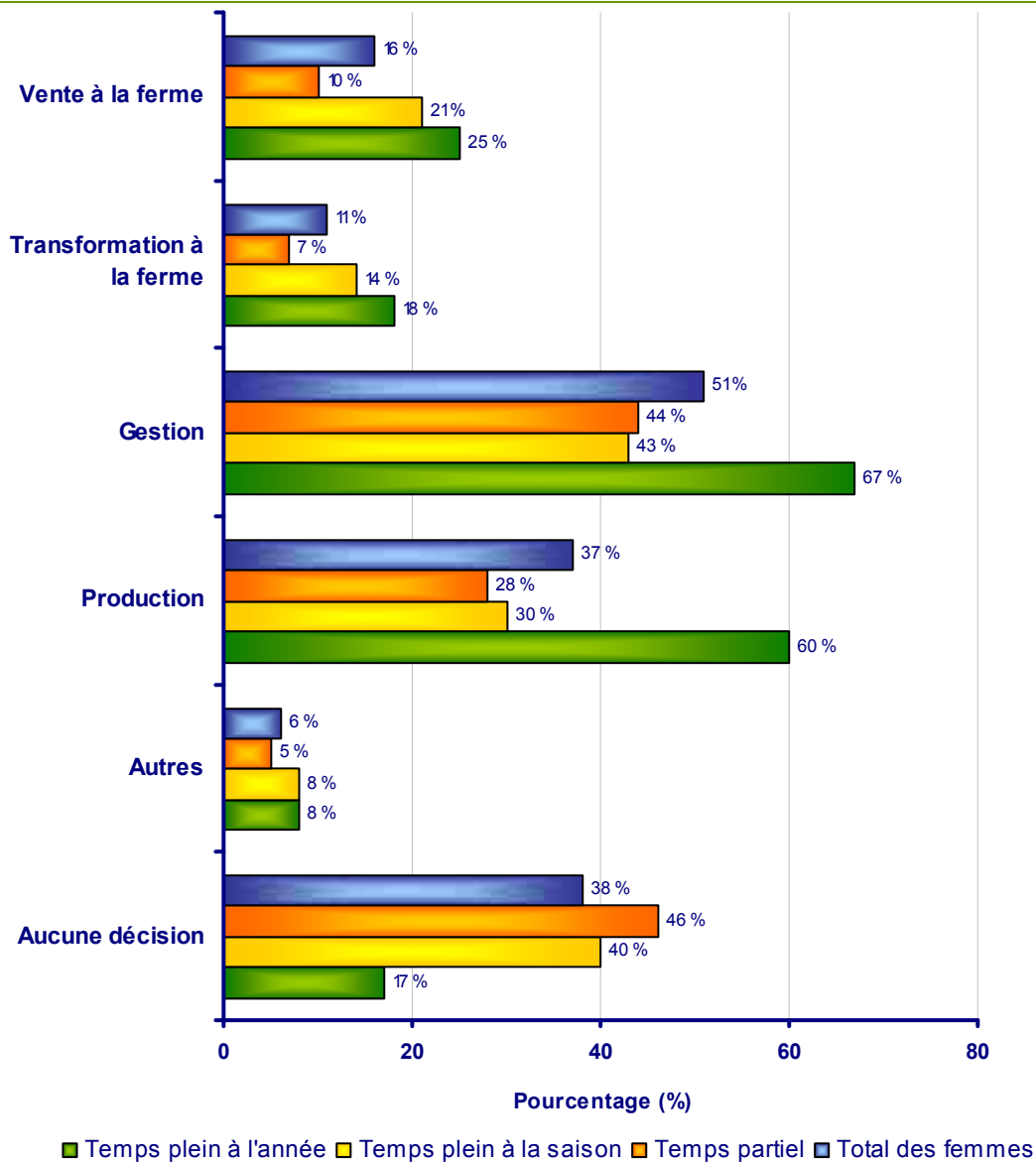


Les principales décisions sous la responsabilité des agricultrices concernent les tâches liées à la gestion et à la production dans des proportions respectives de 51 % et de 37 %. Les agricultrices sont moins touchées par les décisions liées à la vente et la transformation à la ferme.

Par ailleurs, les agricultrices travaillant à temps plein à l'année sont proportionnellement plus nombreuses à posséder un pouvoir décisionnel puisque 83 % d'entre elles ont la responsabilité d'au moins une tâche comparativement à 60 % pour celles qui travaillent à temps plein à la saison et à 54 % pour les agricultrices à temps partiel. Notons que dans l'exploitation agricole, 17 % des agricultrices travaillant à temps plein ne prennent aucune décision. Ce pourcentage grimpe à 40 % chez celles qui travaillent à temps plein à la saison et à 46 % chez celles qui sont actives à temps partiel.

Plus des deux tiers (67 %) des femmes actives à temps plein à l'année prennent des décisions concernant la gestion de l'exploitation agricole. Cette proportion est de 44 % chez les agricultrices qui travaillent à temps partiel et de 43 % chez celles qui le font à temps plein à la saison. Il y a également un écart considérable entre les catégories de femmes en ce qui a trait aux décisions liées à la production. En effet, 60 % des femmes travaillant à temps plein à l'année ont révélé prendre des décisions à ce sujet comparativement à 30 % pour les femmes actives à temps plein à la saison et à 28 % pour celles qui sont à l'œuvre à temps partiel. La figure 15 présente en détail cette répartition.

Figure 15 Décisions sous la responsabilité des agricultrices selon leur degré d'investissement



CHAPITRE III

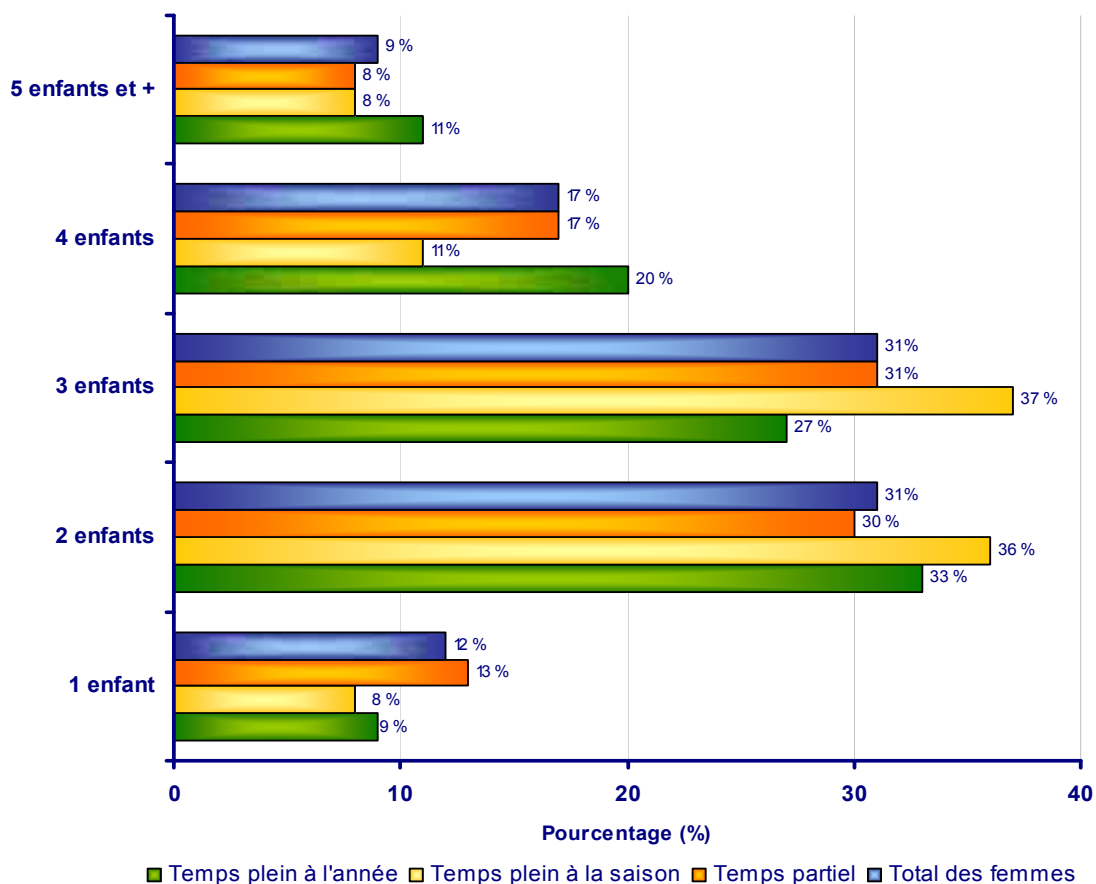
La famille

Le troisième chapitre de ce rapport se penche sur les différents aspects de la famille. Il y est d'abord question de la composition des familles, puis de la maternité vue sous différents angles, soit la réorganisation des tâches à effectuer dans l'exploitation agricole, l'accès aux programmes gouvernementaux et les services offerts à la famille.

La composition de la famille

La majorité des agricultrices (94 %) a des enfants ou vit avec les enfants d'un conjoint. Chez ces agricultrices, la moyenne d'enfants par famille est de 2,9. Près du tiers (31 %) de ces familles a deux enfants alors qu'un autre tiers (31 %) en a trois. Cette proportion est plus élevée chez les agricultrices travaillant à temps plein à la saison, soit 36 % et 37 % respectivement. Quant aux agricultrices actives à temps plein à l'année, elles ont plus fréquemment des familles nombreuses : 20 % ont quatre enfants et plus alors que 11 % en ont plus de cinq. Par ailleurs, certaines familles agricoles ont jusqu'à douze enfants. La figure 16 illustre cette répartition.

Figure 16 Répartition du nombre d'enfants par famille selon le degré d'investissement de l'agricultrice

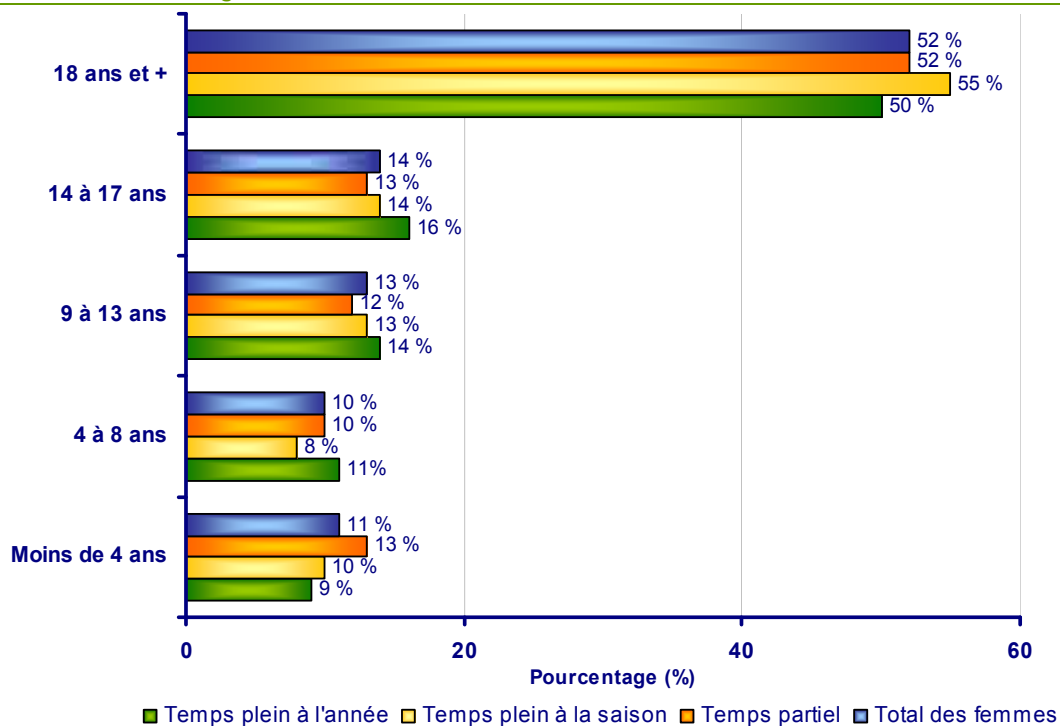


Outre les enfants, une minorité d'agricultrices (2 %) ont à leur charge un membre de leur famille (personne âgée, personne malade, etc.).

Le nombre d'enfants et l'âge de ceux-ci sont deux facteurs qui influencent le type de services auxquels les agricultrices pourraient avoir recours. La section sur les services offerts à la famille traite davantage de ce sujet.

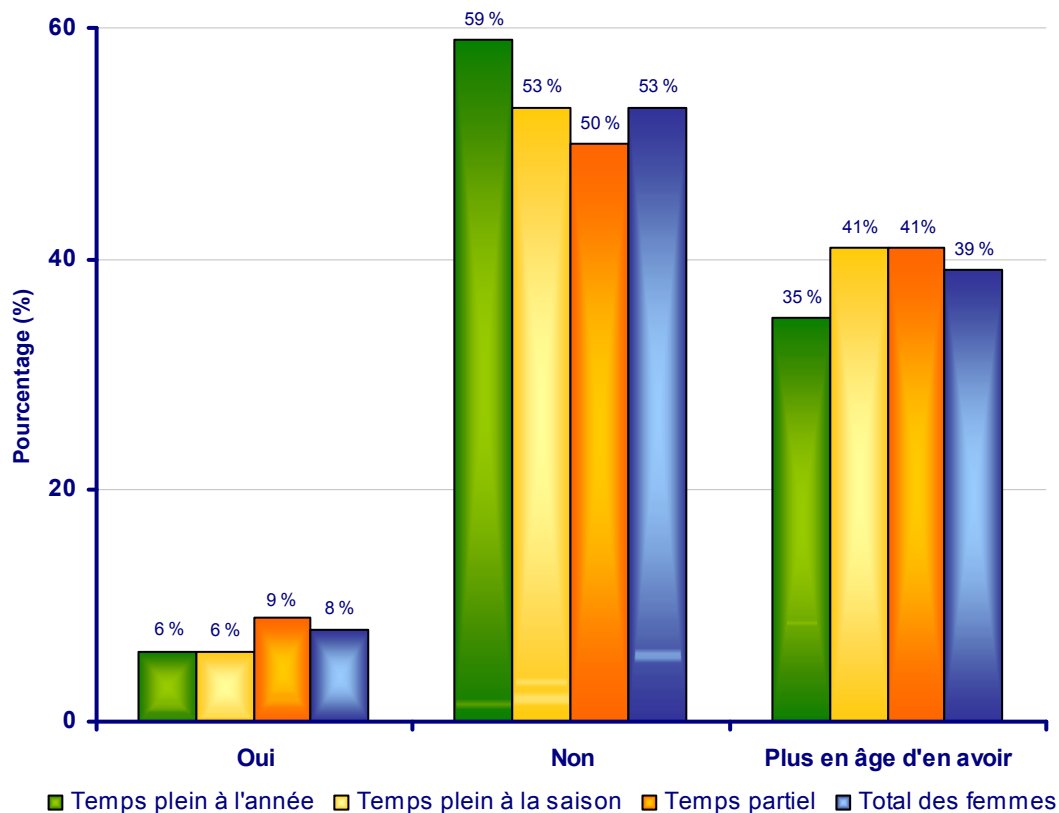
La figure suivante illustre la répartition des benjamins en fonction de leur âge et du degré d'investissement de l'agricultrice. Selon les résultats obtenus, on constate que les enfants des agricultrices ont le plus souvent atteint la majorité. En effet, le plus jeune enfant de la moitié des familles (52 %) a plus de 18 ans. Cette proportion est de 55 % pour les agricultrices travaillant à temps plein à la saison, de 52 % pour celles qui sont à l'œuvre à temps partiel et de 50 % pour celles qui sont actives à l'année.

Figure 17 Répartition des benjamins selon l'âge et du degré d'investissement de l'agricultrice



Une faible proportion d'agricultrices (8 %) sont présentement enceintes ou prévoient l'être d'ici les trois prochaines années. Les résultats démontrent que ce sont particulièrement les femmes travaillant à temps partiel (9 %) qui désirent avoir prochainement des enfants ou qui sont présentement enceintes comparativement aux agricultrices actives à temps plein à l'année (6 %) ou à la saison (6 %). Plus de la moitié des agricultrices (53 %) ne prévoient pas avoir d'enfants d'ici les trois prochaines années alors que 39 % ne sont plus en âge d'en avoir. La figure 18 illustre cette répartition.

Figure 18 Répartition des agricultrices enceintes ou qui prévoient avoir des enfants d'ici les trois prochaines années



La maternité et les tâches effectuées dans l'exploitation agricole

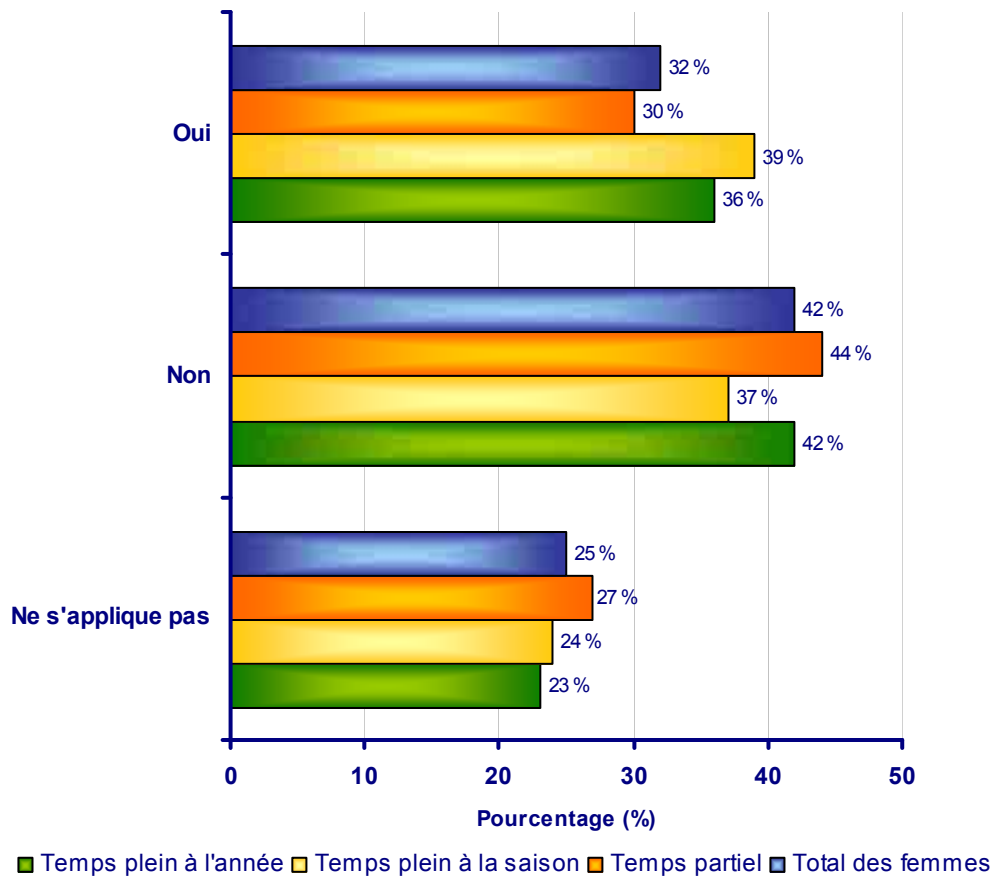
*Cette section porte uniquement sur les femmes propriétaires d'une entreprise agricole et/ou conjointes d'un agriculteur au Québec **qui ont des enfants âgés de moins de dix-huit ans.***

Le travail à la ferme demande beaucoup de temps et est généralement exigeant physiquement, ce qui laisse souvent peu de temps aux agricultrices pour récupérer, surtout lorsqu'elles sont enceintes ou dans leur période postnatale. Or, certaines sont dans l'obligation de modifier, voire de réduire les tâches habituelles qu'elles effectuaient dans l'exploitation agricole. La figure 19 permet d'illustrer ce constat.

Lors de sa dernière grossesse, une agricultrice sur trois (32 %) a dû apporter des modifications aux tâches qu'elle exécutait ou les réduire. Ces changements ont davantage touché les femmes actives à temps plein à la saison (39 %) que les agricultrices travaillant à temps plein à l'année (36 %) et à temps partiel (30 %). À l'opposé, 44 % des agricultrices qui sont à l'œuvre à temps partiel ont affirmé n'avoir apporté aucune modification à leur routine. Cette proportion est de 42 % chez les agricultrices travaillant à temps plein à l'année et diminue à 37 % chez celles qui travaillent à temps plein à la saison. Enfin, 25 % des agricultrices ne se sentaient pas

concernées par cette question puisque celles-ci vivent avec les enfants de leur conjoint, ont adopté des enfants, ne travaillaient pas à la ferme au moment où elles étaient enceintes ou pour d'autres raisons.

Figure 19 Proportion d'agricultrices ayant modifié ou réduit leurs tâches lors de leur dernière grossesse



Le tableau IV illustre comment le statut de propriétaire a une incidence sur la diminution ou la réorganisation des tâches de l'agricultrice lors de sa grossesse. Être propriétaire de l'exploitation n'est pas une variable qui fait en sorte que l'agricultrice travaillant à temps plein à l'année doit modifier davantage ses tâches habituelles. Toutefois, on remarque des différences notables chez les agricultrices qui travaillent à temps partiel. En effet, 40 % de ces femmes qui sont propriétaires ont affirmé avoir modifié leur routine alors que cette proportion est de 26 % pour les femmes non propriétaires.

Tableau IV Proportion d'agricultrices ayant modifié ou réduit leurs tâches lors de leur dernière grossesse en fonction de leur degré d'investissement et de leur statut de propriétaires ou non de l'entreprise agricole

	Temps plein à l'année		Temps plein à la saison		Temps partiel	
	Propriétaires	Non propriétaires	Propriétaires	Non propriétaires	Propriétaires	Non propriétaires
Oui	36 %	36 %	---*	40 %	40 %	26 %
Non	39 %	45 %	---*	38 %	33 %	47 %
Ne s'applique pas	25 %	18 %	---*	23 %	27 %	27 %

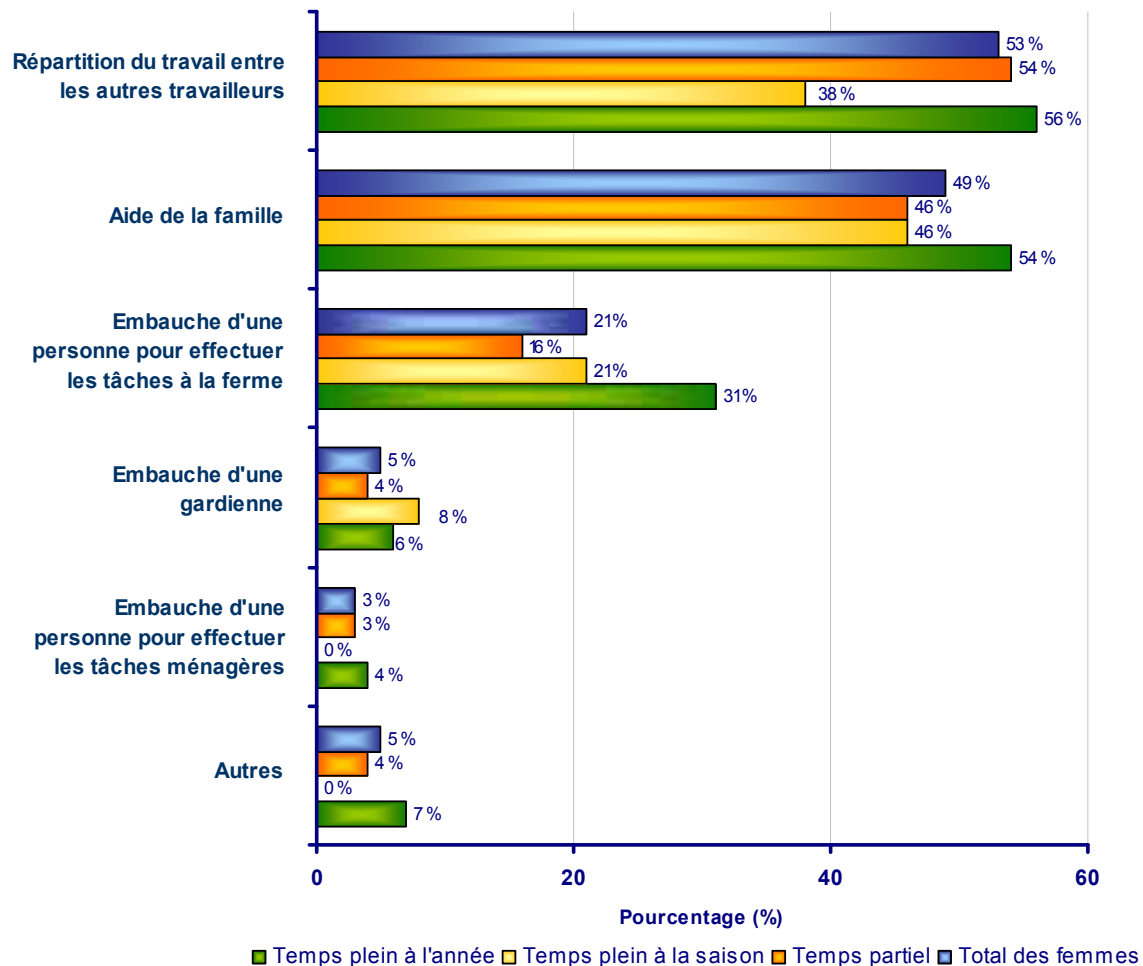
* Données insuffisantes pour être représentatives

Lorsqu'elles ont été interrogées pour savoir si les tâches effectuées au sein de l'exploitation agricole constituaient un danger pour leur santé ou celle de leur bébé, et ce, qu'elles aient dû modifier ou non leurs tâches lors de leur grossesse, 30 % d'entre elles ont répondu par l'affirmative. Les agricultrices travaillant à temps plein à l'année (37 %) perçoivent plus de risques d'atteinte à leur santé ou à celle de leur bébé que les autres agricultrices. En effet, cette proportion est de 27 % chez les agricultrices qui travaillent à temps partiel et de 23 % chez les agricultrices actives à temps plein à la saison. Cet écart peut s'expliquer par le nombre d'heures et de semaines investi par les agricultrices travaillant à temps plein à l'année, qui est nettement supérieur; ces agricultrices sont par conséquent exposées à plus de danger.

Plusieurs options s'offraient aux agricultrices qui ont réduit ou modifié leur temps travaillé à la ferme pour pallier ce changement de leur investissement. Les moyens les plus populaires sont la répartition du travail entre les autres travailleurs (53 %), l'aide provenant de la famille (49 %) ou l'embauche d'une personne pour effectuer les tâches à la ferme (21 %). L'embauche d'une gardienne (5 %) ou d'une personne pour exécuter les tâches ménagères (3 %) est utilisée dans une moindre mesure. Enfin, 5 % des agricultrices ont mentionné d'autres raisons que celles énoncées; toutefois, aucune ne ressort de manière significative.

Les agricultrices travaillant à temps plein à l'année (54 %) sont davantage portées à demander l'aide de la famille que les autres agricultrices (46 % pour les deux autres catégories). C'est également le cas au sujet de l'embauche d'une personne pour accomplir les tâches ménagères (4 % comparativement à 3 % pour celles qui travaillent à temps partiel) ou effectuer les tâches à la ferme (31 % comparativement à 21 % pour les agricultrices actives à temps plein à la saison et à 16 % pour celles qui travaillent à temps partiel). Seulement 8 % des agricultrices travaillant à temps plein à la saison ont eu recours à une gardienne; ce pourcentage est de 6 % chez celles qui sont actives à temps plein à l'année et de 4 % chez celles qui sont à l'œuvre à temps partiel. Finalement, comme le montre la figure 20, plus de la moitié des agricultrices actives à temps plein à l'année (56 %) et 54 % des agricultrices travaillant à temps partiel ont réparti la charge de travail entre les autres travailleurs de l'exploitation agricole comparativement à 38 % des agricultrices travaillant à temps plein à la saison.

Figure 20 Moyens adoptés par l'entreprise pour pallier la réduction du temps travaillé à la ferme par l'agricultrice



L'accès aux services gouvernementaux

Il est important de mentionner que cette section vise uniquement les agricultrices **ayant des enfants âgés de moins de dix-huit ans**, à l'exception des analyses concernant le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) où ce sont seulement les agricultrices **qui ont eu des enfants après le 1^{er} janvier 2006**, soit des enfants âgés de moins de trois ans, qui ont été prises en compte.

Lors de leur grossesse, certaines agricultrices ont pu bénéficier de certains programmes gouvernementaux, tels le retrait préventif de la CSST, l'assurance emploi ou le nouveau RQAP. En effet, 27 % d'entre elles se sont prévaluées de l'assurance emploi, les trois quarts (71 %) ont adhéré au RQAP, alors que 13 % des agricultrices ont bénéficié d'un retrait préventif de la CSST. Les diverses raisons permettant d'expliquer ces pourcentages sont abordées un peu plus loin dans cette section.

Le statut de l'agricultrice, c'est-à-dire qu'elle soit propriétaire ou non de l'exploitation agricole, influence-t-il l'accès aux différents régimes d'aide actuels? À la lumière des résultats exposés à la figure 21, on peut affirmer que les agricultrices non propriétaires ont bénéficié davantage de ces programmes. En effet, 18 % des agricultrices non propriétaires ont eu accès au programme de la CSST, 34 % à l'assurance emploi et 73 % au RQAP comparativement à 5 %, à 15 % et à 67 % respectivement pour les agricultrices propriétaires. Cela semble cohérent avec le fait que la plupart des agricultrices non propriétaires occupent un emploi à l'extérieur de l'entreprise et bénéficient donc d'un accès plus facile à ces régimes d'aide.

Compte tenu de ce constat, les résultats de cette section sont présentés en fonction de ce nouveau croisement, tout en conservant les catégories de femmes travaillant à temps plein à l'année, à temps plein à la saison et à temps partiel.

On peut observer des différences notables entre les diverses catégories de femmes non propriétaires, surtout en ce qui concerne le RQAP (figure 21). Pour le programme de la CSST, ce sont les femmes travaillant à temps plein à la saison qui y ont le moins recouru (12 %) comparativement à 18 % pour les femmes actives à temps plein à l'année et à 19 % pour celles qui travaillent à temps partiel. En ce qui a trait à l'assurance emploi, les proportions des femmes travaillant à temps plein à l'année (25 %) et à la saison (25 %) sont bien inférieures à la proportion de l'ensemble des femmes, soit 34 %. Les agricultrices actives à temps plein à l'année (85 %) sont celles qui ont le plus fait appel au RQAP comparativement à 74 % pour les agricultrices travaillant à temps partiel et à 57 % pour celles qui travaillent à temps plein à la saison.

En ce qui a trait aux agricultrices propriétaires, puisque la segmentation par degré d'investissement n'est pas significative en raison du faible taux de répondantes, il est impossible de mettre en lumière les résultats de la même façon que ceux qui concernent les agricultrices non propriétaires. Par conséquent, cette segmentation est illustrée uniquement par la catégorie « Total des femmes ». C'est également le cas dans les figures 22 et 23.

Figure 21a Programmes auxquels les agricultrices non propriétaires ont eu recours lors de leur dernière grossesse

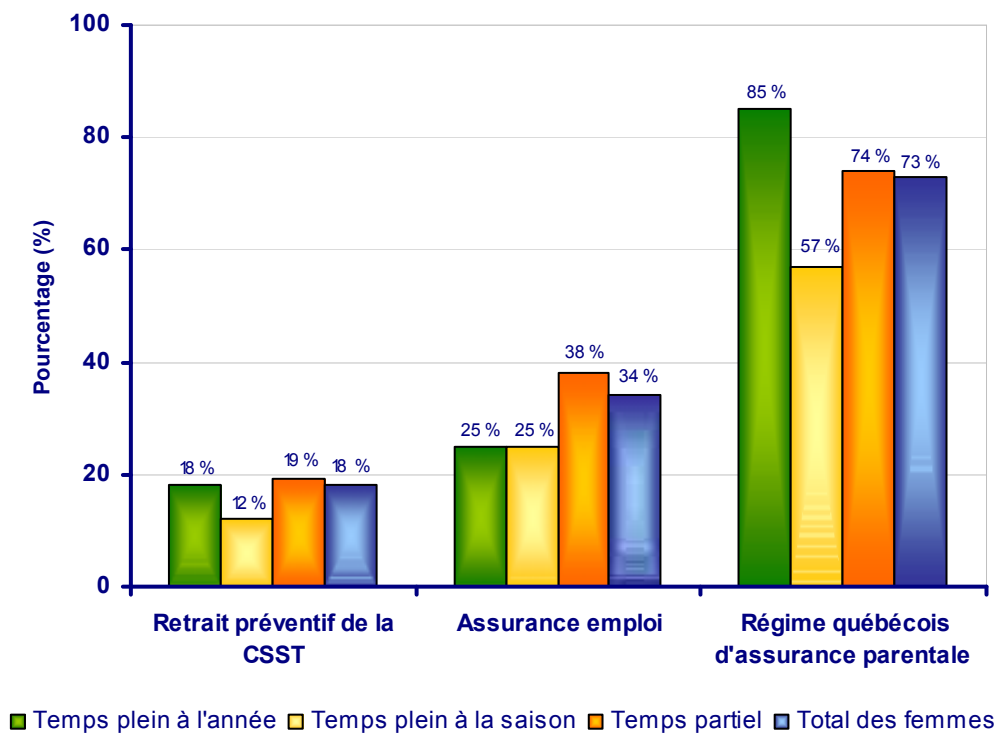
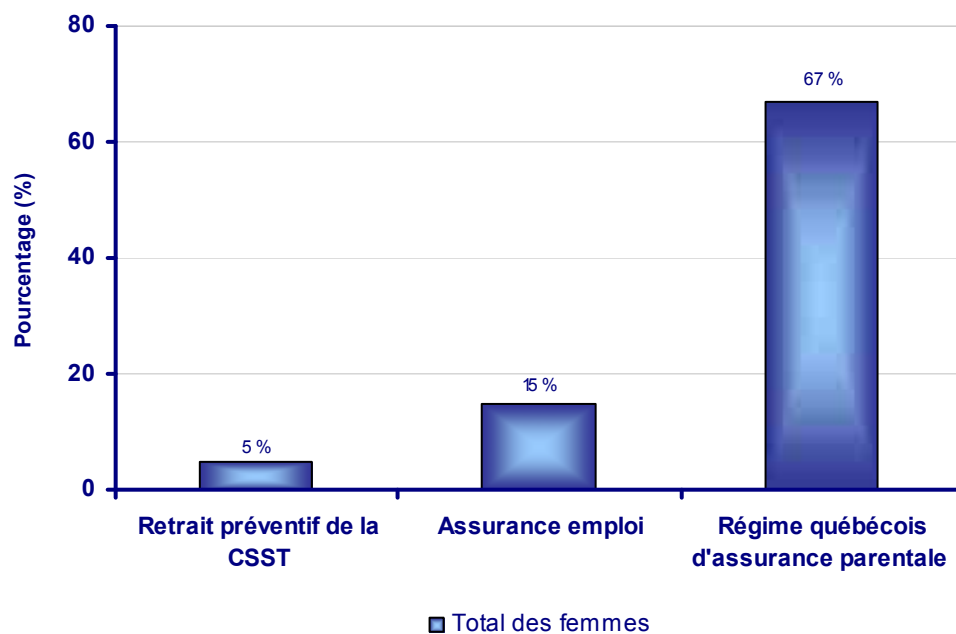


Figure 21b Programmes auxquels les agricultrices propriétaires ont eu recours lors de leur dernière grossesse



Dans les paragraphes suivants, les raisons invoquées pour expliquer le fait que les agricultrices **ne se sont pas** prévaluées de l'aide accordée sont abordées. Ces raisons peuvent être de nature économique (revenu déficitaire ou inférieur à 2 000 \$, aucune source de revenu, etc.), administrative (n'a pas fait la demande, a avancé que le programme n'existe pas, ne connaissait pas le programme, etc.) ou autre (aucune cotisation, non-salariée, travailleur autonome, etc.).

La Commission de la santé et de la sécurité du travail

La figure 22 illustre les raisons pour lesquelles les agricultrices propriétaires et non propriétaires ne se sont pas prévaluées des prestations de la CSST. Fait surprenant, plusieurs agricultrices, peu importe leur degré d'investissement, ont déclaré qu'elles ne connaissaient pas les programmes ou que ces derniers n'existaient pas. Cette tendance est davantage marquée chez les agricultrices qui sont propriétaires.

La principale raison mentionnée par les agricultrices non propriétaires pour expliquer pourquoi elles n'ont pas touché de prestations de la CSST est qu'elles n'en ont pas fait la demande (45 %). Cette proportion est plus importante chez les agricultrices travaillant à temps partiel (49 %) que chez celles qui sont actives à temps plein à l'année (38 %) ou à la saison (36 %). Une autre raison invoquée par les agricultrices est qu'elles n'ont aucune source de revenu (35 %). Les agricultrices travaillant à temps plein à l'année (48 %) ont été beaucoup plus nombreuses, en proportion, à mentionner cette raison que celles qui travaillent à temps plein à la saison (33 %) ou à temps partiel (31 %). Une femme sur cinq (20 %) a mentionné d'autres raisons pour expliquer pourquoi elle n'avait pas reçu de prestations. Plusieurs d'entre elles ont précisé avoir le statut de travailleur autonome, ce qui les exclut de ce programme.

Pour l'ensemble des agricultrices propriétaires, les raisons invoquées, en ordre d'importance, sont les suivantes : ne pas avoir fait la demande (31 %), avancer que le programme n'existe pas (27 %), faire part d'autres raisons, dont l'exclusion du programme (26 %), ne pas connaître le programme (21 %), n'avoir aucune source de revenu (20 %) et avoir un revenu de la ferme déficitaire ou inférieur à 2 000 \$ (3 %).

Figure 22a Raisons pour lesquelles les agricultrices non propriétaires n'ont pas reçu de prestations de la CSST

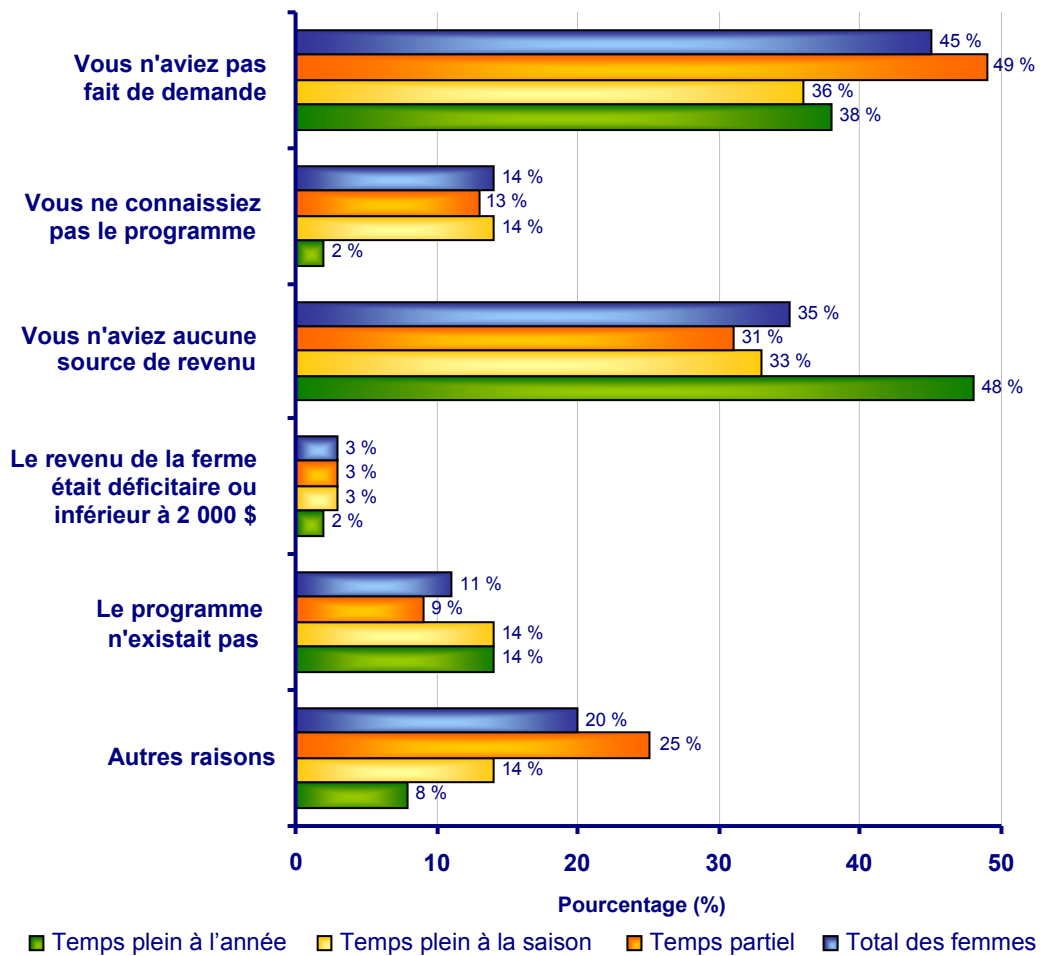
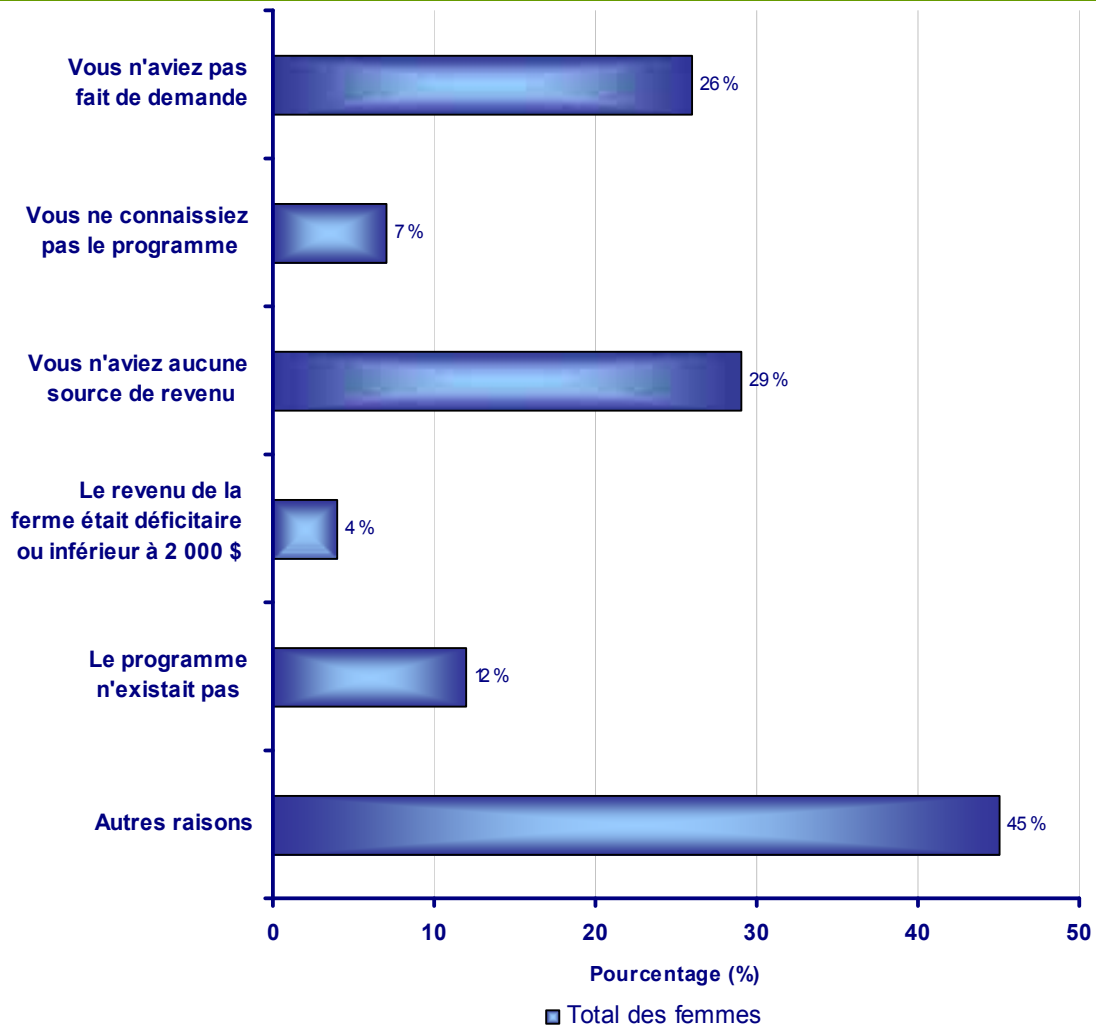


Figure 22b Raisons pour lesquelles les agricultrices propriétaires n'ont pas reçu de prestations de la CSST



L'assurance emploi lors d'un congé de maternité

La figure 23 illustre les raisons pour lesquelles les agricultrices propriétaires et non propriétaires ne se sont pas prévaluées des prestations de l'assurance emploi lors de leur congé de maternité.

La principale raison mentionnée par les agricultrices non propriétaires pour expliquer pourquoi elles n'ont pas bénéficié de prestations d'assurance emploi est qu'elles n'ont aucune source de revenu (48 %). Une autre raison invoquée par ce groupe d'agricultrices est qu'elles n'en ont pas fait la demande (35 %). Les agricultrices travaillant à temps plein à la saison (30 %) ont été proportionnellement moins nombreuses à invoquer ce facteur comparativement aux agricultrices actives à temps plein à l'année (35 %) et à temps partiel (36 %). Près d'une femme sur quatre (24 %) a mentionné d'autres raisons, dont l'exclusion du programme, pour expliquer pourquoi elle n'avait pas reçu de prestations. Ce pourcentage est encore plus important chez les agricultrices travaillant à temps plein à la saison (30 %). Enfin, dans une moindre mesure, 6 % des femmes ont mentionné qu'elles ne connaissaient

pas le programme, 3 % que le revenu de la ferme était déficitaire ou inférieur à 2 000 \$, alors que 3 % ont avancé que le programme n'existait pas.

Dans l'ensemble des agricultrices propriétaires, les raisons invoquées, en ordre d'importance, sont les suivantes : faire part d'autres raisons, dont l'exclusion du programme (45 %), n'avoir aucune source de revenu (29 %), ne pas avoir fait la demande (26 %), avancer que le programme n'existe pas (12 %), ne pas connaître le programme (7 %) et avoir un revenu de la ferme déficitaire ou inférieur à 2 000 \$ (4 %).

Figure 23a Raisons pour lesquelles les agricultrices non propriétaires n'ont pas reçu de prestations d'assurance emploi lors d'un congé de maternité

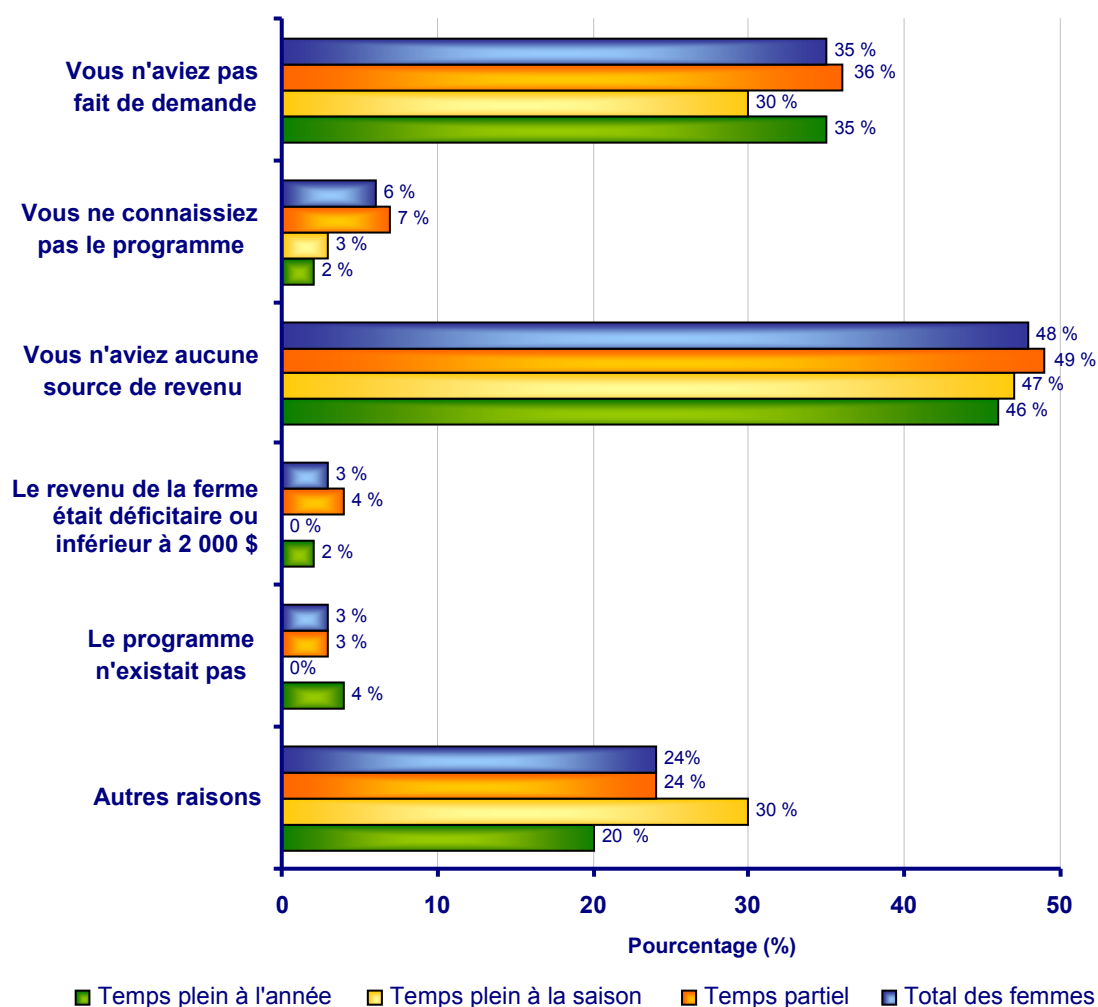
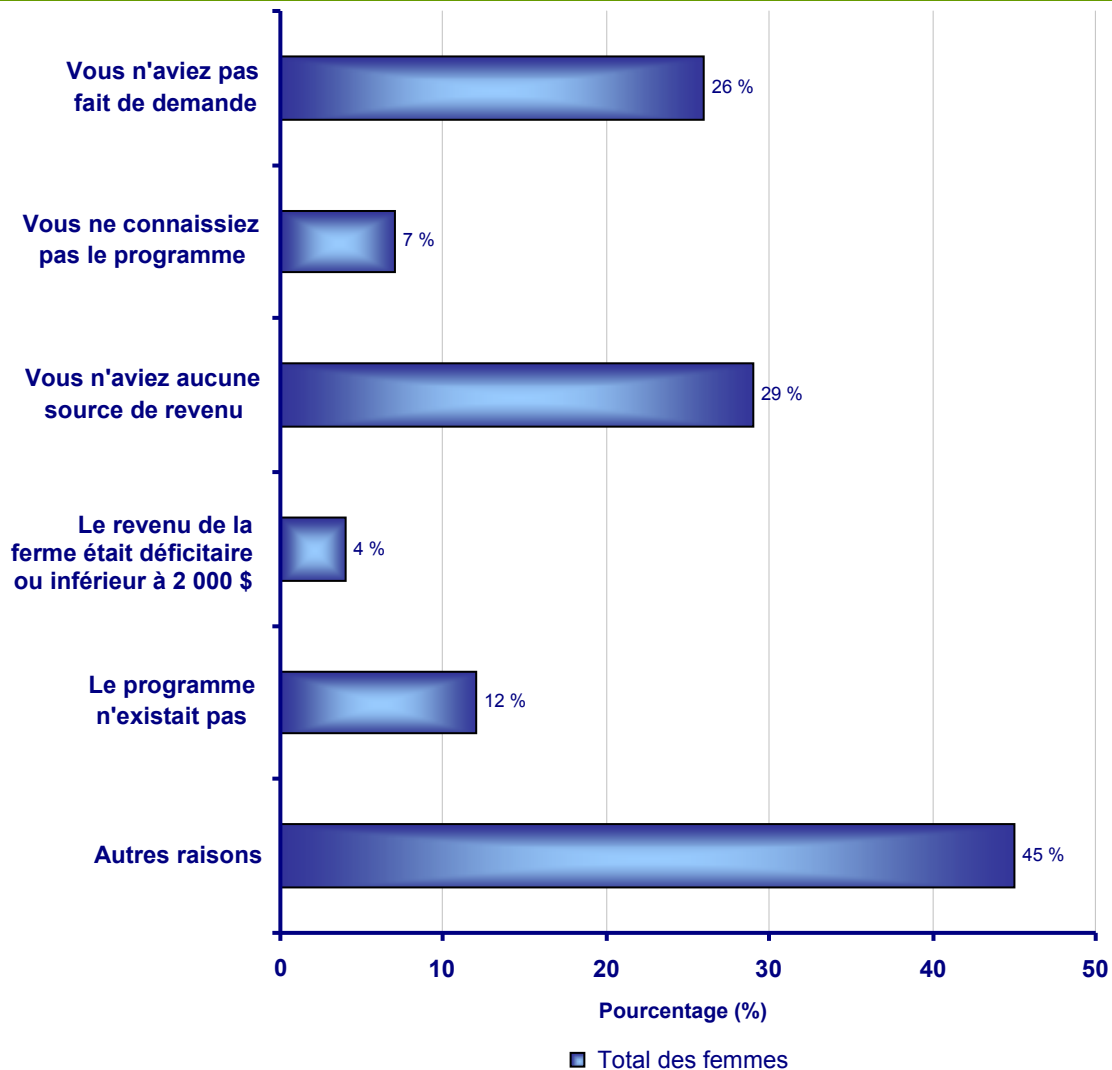


Figure 23b Raisons pour lesquelles les agricultrices propriétaires n'ont pas reçu de prestations d'assurance emploi lors d'un congé de maternité



Le Régime québécois d'assurance parentale

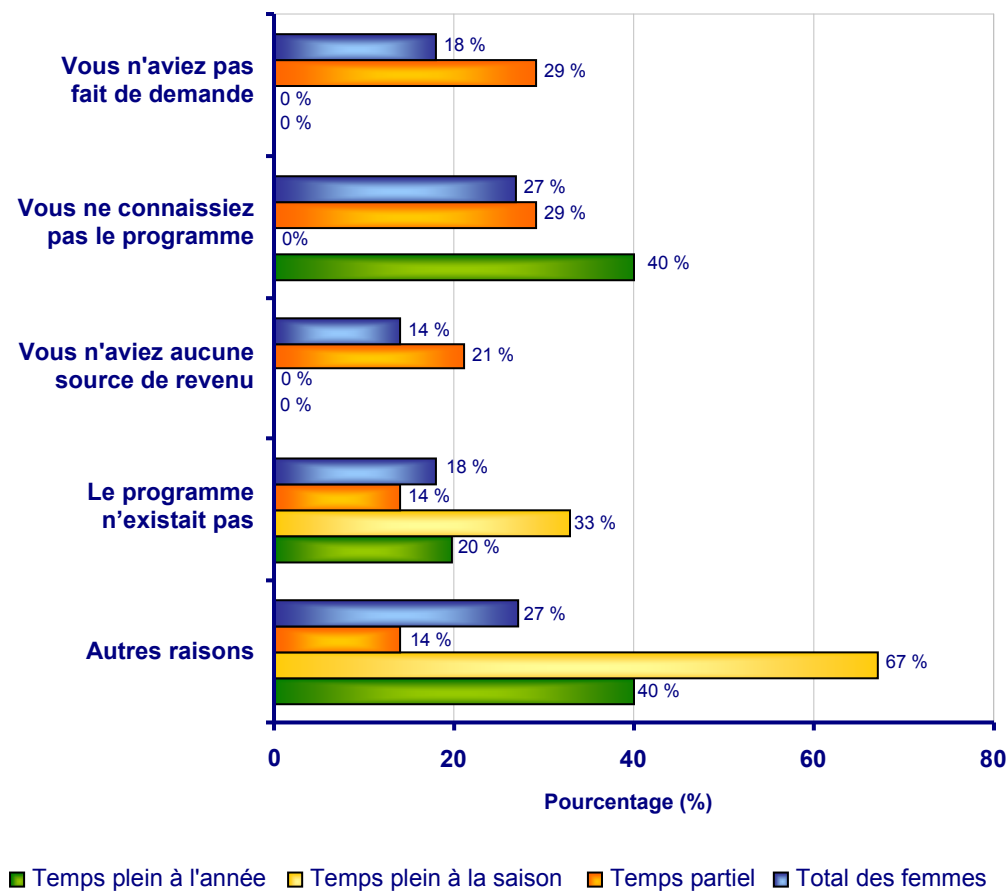
Le RQAP, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, permet aux agricultrices d'obtenir des sommes supplémentaires pour subvenir à leurs besoins lors de la période postnatale. La figure 24 illustre les raisons pour lesquelles les agricultrices propriétaires et non propriétaires qui ont eu des enfants après le 1^{er} janvier 2006 ne se sont pas prévaluées des prestations du RQAP.

La principale raison citée par les agricultrices propriétaires et non propriétaires pour expliquer pourquoi elles n'ont pas bénéficié du RQAP est qu'elles ne connaissaient pas le programme. En effet, 27 % de l'ensemble des agricultrices ont mentionné cette raison alors que cette proportion est de 40 % pour les agricultrices travaillant à temps plein à l'année et de 29 % pour celles qui travaillent à temps partiel. Aucune agricultrice travaillant à temps plein à la saison n'a mentionné qu'elle ne connaissait

pas le programme. Ne pas avoir fait la demande est également un facteur déterminant dans le fait de ne pas avoir reçu de prestations puisque 18 % des agricultrices en ont fait mention. Toutefois, ce sont seulement les agricultrices travaillant à temps partiel qui ont invoqué cette raison.

Près d'une agricultrice sur cinq (18 %) a avancé que le programme n'existait pas. Cette proportion est beaucoup plus importante chez les agricultrices travaillent à temps plein à la saison (33 %) que pour celles qui travaillent à temps plein à l'année (20 %) ou à temps partiel (14 %). Aucune agricultrice n'a été exclue du programme parce que le revenu de sa ferme était déficitaire ou inférieur à 2 000 \$. Finalement, les autres raisons énumérées sont les suivantes : faire part d'autres raisons, dont l'exclusion du programme » (27 %) et n'avoir aucune source de revenu (14 %).

Figure 24 Raisons pour lesquelles les agricultrices propriétaires et non propriétaires n'ont pas reçu de prestations du RQAP

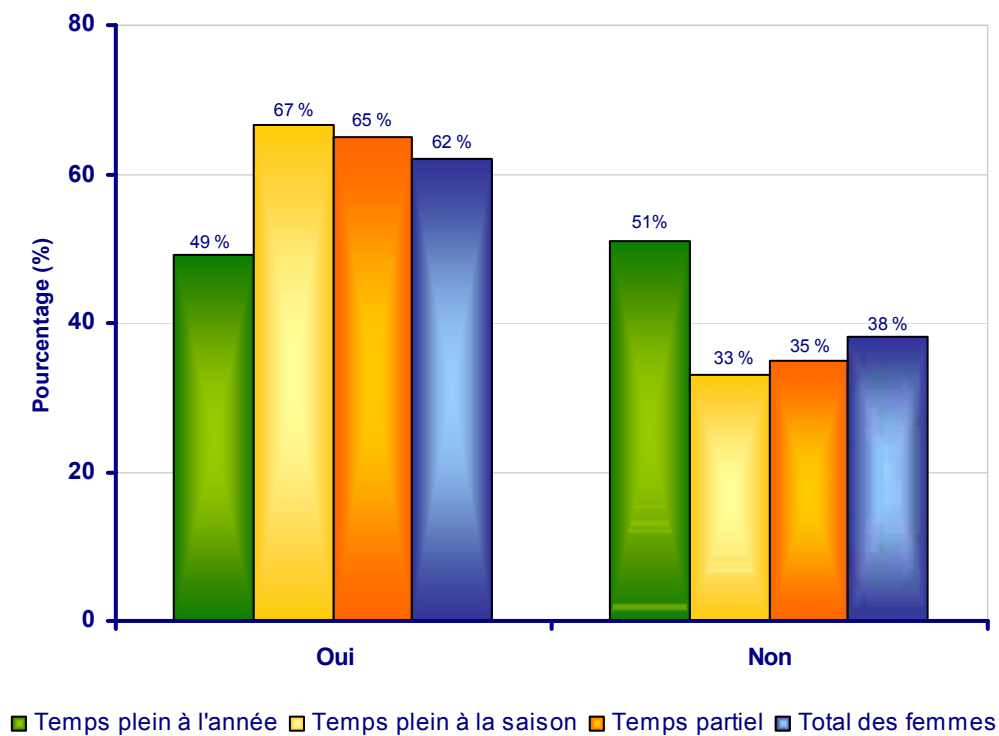


Les services offerts à la famille

Les garderies

Actuellement, la majorité des agricultrices qui ont des enfants âgés de moins de six ans a recours à des garderies. En effet, près des deux tiers des agricultrices (62 %) ont affirmé qu'elles utilisaient les services d'une garderie (un centre de la petite enfance ou une garderie en milieu familial) ou d'une gardienne (rémunérée ou non). On remarque que ce sont les agricultrices actives à temps plein à la saison (67 %) et celles qui travaillent à temps partiel (65 %) qui ont recours davantage à ce genre de services comparativement à celles qui travaillent à temps plein à l'année (49 %).

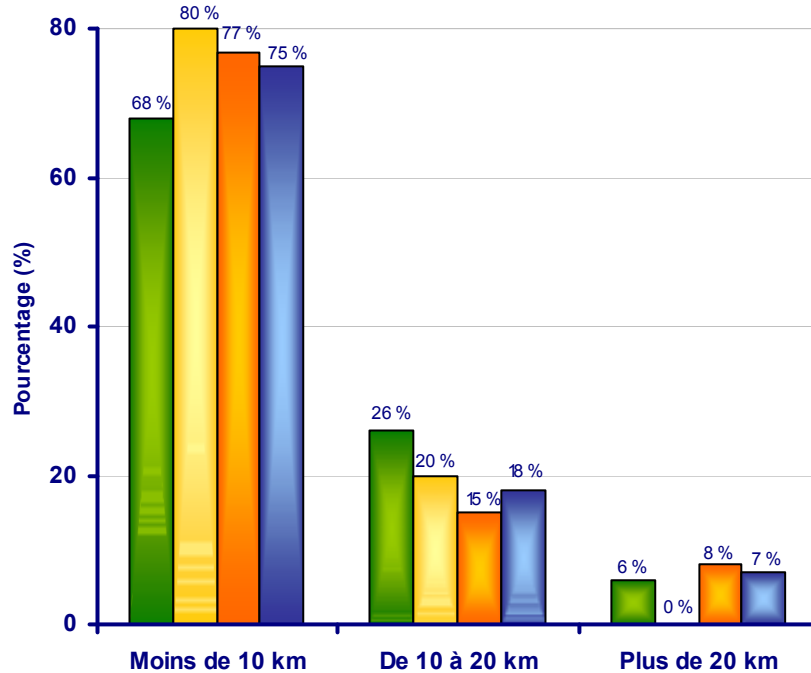
Figure 25 Répartition des agricultrices qui utilisent présentement les services d'une garderie



Qu'elles l'utilisent ou non, la majorité des agricultrices (75 %) qui ont des enfants âgés de moins de 6 ans ont accès à un service de garde à moins de 10 km de leur résidence. Une agricultrice sur cinq (18 %) doit parcourir de 10 à 20 km alors que seulement 7 % des agricultrices doivent franchir plus de 20 km pour se rendre à destination. La figure 26 montre la distance moyenne entre le service de garde et le lieu de résidence de l'agricultrice.

Figure 26

Distance moyenne entre le service de garde et le domicile de l'agricultrice



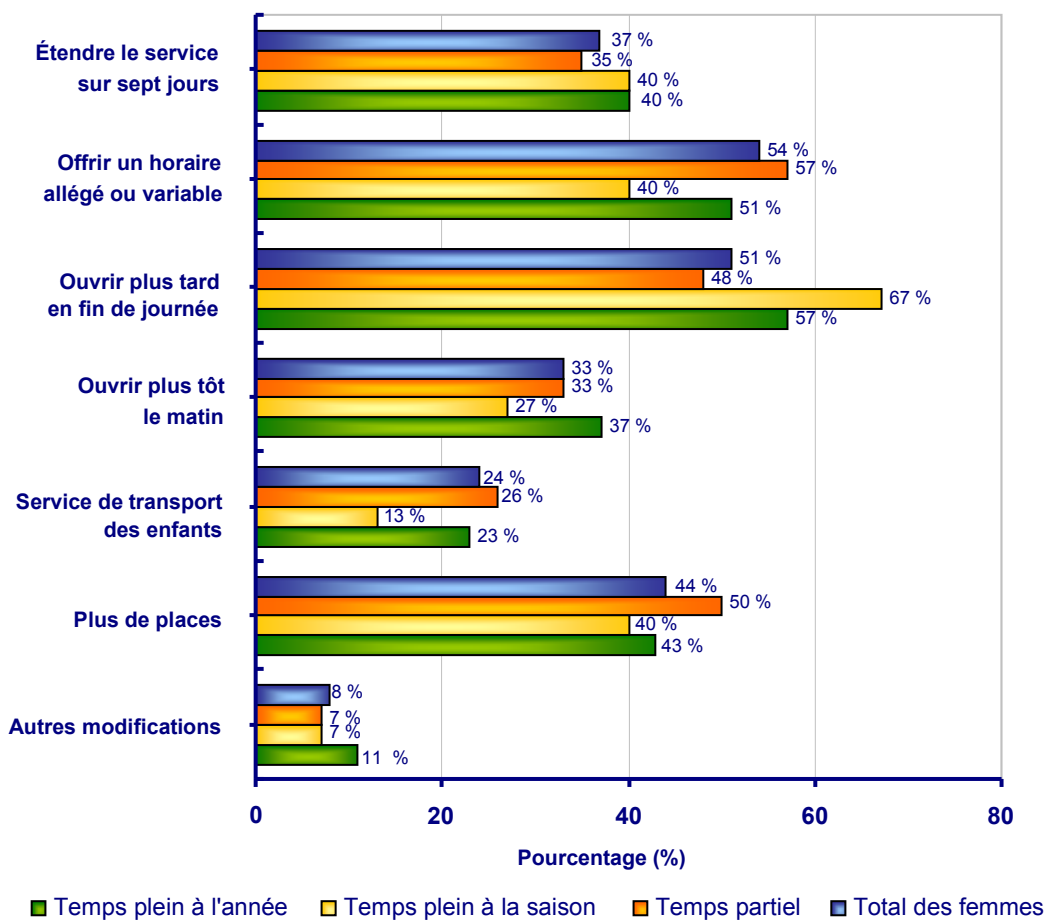
■ Temps plein à l'année ■ Temps plein à la saison ■ Temps partiel ■ Total des femmes

L'horaire des garderies est-il approprié pour les agricultrices ayant des enfants âgés de moins de six ans? Que le service soit utilisé ou non par l'agricultrice, les trois quarts (75 %) des agricultrices sont satisfaites des heures d'ouverture de leur garderie. Par contre, l'horaire des services de garde semble mieux convenir aux agricultrices travaillant à temps partiel (81 %) qu'aux agricultrices actives à temps plein à la saison (71 %) ou à l'année (59 %).

Par ailleurs, lorsqu'elles ont été questionnées à propos de l'adaptation des services de garderie aux réalités des familles agricoles, elles ont jugé qu'une offre d'horaire allégé ou variable (54 %) et une ouverture plus tard en fin de journée (51 %) seraient les modifications les plus judicieuses à apporter. Dans une moindre mesure, l'augmentation du nombre de places disponibles (44 %), le prolongement du service offert sur sept jours (37 %), l'ouverture plus tôt le matin (33 %) et le service de transport des enfants (24 %) sont également des éléments à propos desquels les agricultrices aimeraient voir des changements. La figure 27 illustre ces modifications que les agricultrices jugeraient utiles.

Les heures de fermeture sont des motifs d'irritation majeurs pour les agricultrices travaillant à temps plein à la saison puisque les deux tiers (67 %) d'entre elles voudraient que le service de garde soit ouvert plus tard en fin de journée comparativement à 57 % des agricultrices actives à temps plein à l'année et à 48 % des agricultrices travaillant à temps partiel. Enfin, 57 % des agricultrices qui sont à l'œuvre à temps partiel aimeraient que le service de garde offre un horaire allégé ou variable alors que c'est le cas d'une agricultrice travaillant à temps plein à l'année sur deux (51 %) et de 40 % des agricultrices actives à temps plein à la saison.

Figure 27 Modifications jugées utiles par les agricultrices pour adapter les services de garderie aux réalités des familles agricoles



Les services de garde en milieu scolaire

Les deux tiers des agricultrices (74 %) ayant des enfants âgés de six à douze ans ont accès à un service de garde en milieu scolaire. Cette proportion est de 83 % pour les agricultrices travaillant à temps plein à l'année, de 68 % pour celles qui sont actives à temps plein à la saison et de 71 % pour celles qui travaillent à temps partiel.

Toutefois, bien que ce service soit facilement accessible pour la plupart d'entre elles, seulement une agricultrice sur trois (30 %) fait usage du service de garde en milieu scolaire pour au moins un de ses enfants. Ce sont les agricultrices travaillant à temps plein à la saison qui utilisent le plus ce genre de service, soit dans une proportion de 35 %. Cette proportion chute à 27 % pour les agricultrices actives à temps plein à l'année, alors que c'est le cas de 31 % des agricultrices qui sont à l'œuvre à temps partiel.

Qu'elles fassent usage ou non des services de garde en milieu scolaire, les agricultrices jugent que certaines modifications permettraient de mieux adapter ces services aux besoins des familles agricoles. Les heures de fermeture (46 %) et le

service de transport des enfants (38 %) figurent parmi les aspects les plus importants à corriger. Dans une moindre mesure, l'adaptation des heures d'ouverture (31 %) est également invoquée comme une amélioration qui pourrait être apportée. Le tableau V illustre les résultats obtenus selon le degré d'investissement de l'agricultrice.

Les heures d'ouverture

Peu de services de garde en milieu scolaire offrent la possibilité aux parents d'aller chercher leurs enfants plus tard en fin de journée puisque. Parmi les femmes interrogées, à peine 8 % des agricultrices détiennent ce privilège. Comme le montre le tableau V, près des deux tiers (64 %) des agricultrices travaillant à temps plein à la saison aimeraient que les heures de fermeture soient modifiées comparativement à 41 % pour les agricultrices actives à temps plein à l'année et à 45 % pour celles qui travaillent à temps partiel.

Enfin, 31 % des agricultrices préféreraient aller porter leurs enfants plus tôt en début de journée, 56 % n'en voient pas l'utilité, alors que 8 % des agricultrices bénéficient déjà de ce service. Les agricultrices travaillant à temps plein à la saison (64 %) sont celles qui voient le moins d'avantages à avoir accès aux services plus tôt en journée, suivies des agricultrices actives à temps plein à l'année (63 %) et des agricultrices qui sont à l'œuvre à temps partiel (51 %).

Le service de transport

En ce qui a trait au service de transport des enfants, les opinions sont partagées. En effet, 43 % des agricultrices croient que son amélioration ne simplifierait pas l'utilisation de ce service, alors que 38 % pensent le contraire. De plus, en moyenne, le service de transport des enfants est déjà offert à 15 % des agricultrices.

Tableau V Modifications jugées appropriées par les agricultrices pour simplifier l'utilisation des services de garde en milieu scolaire

	Ouverture plus tôt le matin			
	Temps plein à l'année	Temps plein à la saison	Temps partiel	Ensemble des femmes
Oui	24 %	20 %	36 %	31 %
Non	63 %	64 %	51 %	56 %
Service déjà offert	7 %	8 %	8 %	8 %
Non applicable	6 %	8 %	5 %	5 %
	Ouverture plus tard en fin de journée			
	Temps plein à l'année	Temps plein à la saison	Temps partiel	Ensemble des femmes
Oui	41 %	64 %	45 %	46 %
Non	46 %	24 %	41 %	41 %
Service déjà offert	9 %	4 %	9 %	8 %
Non applicable	4 %	8 %	5 %	5 %
	Service de transport des enfants			
	Temps plein à l'année	Temps plein à la saison	Temps partiel	Ensemble des femmes
Oui	37 %	40 %	37 %	38 %
Non	46 %	36 %	43 %	43 %
Service déjà offert	12 %	12 %	16 %	15 %
Non applicable	6 %	12 %	3 %	5 %

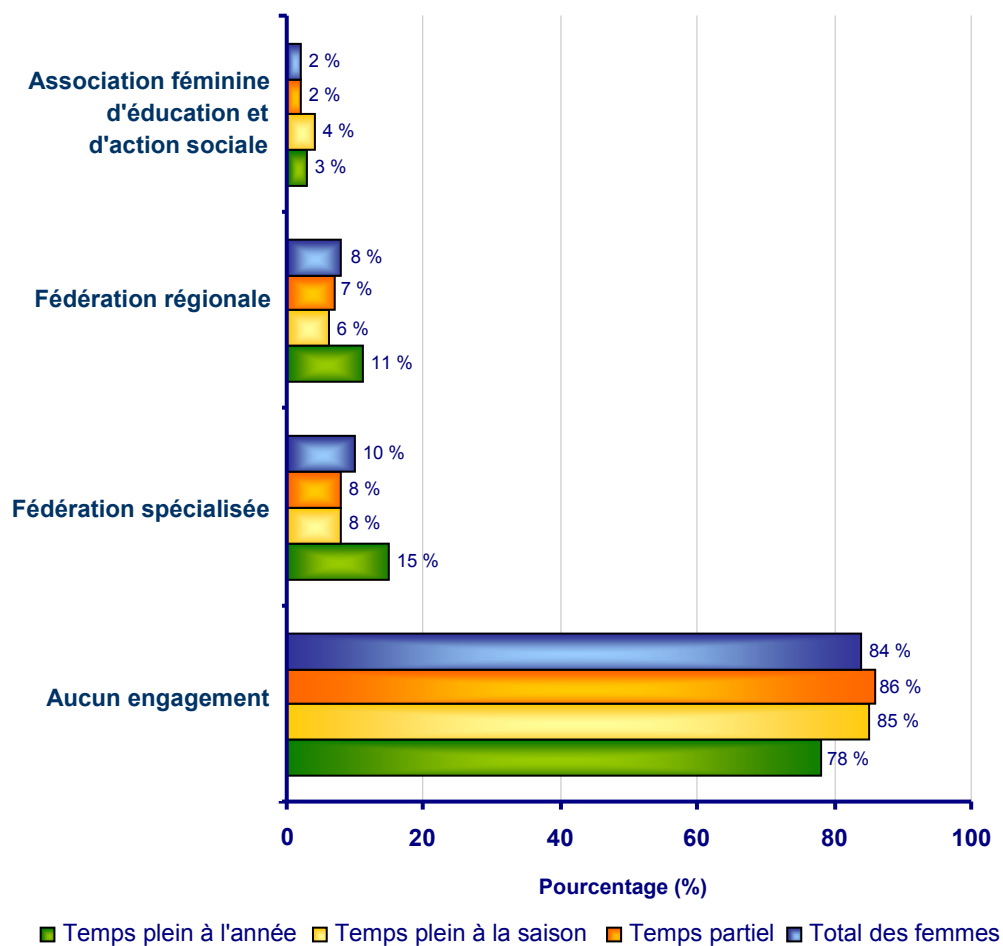
CHAPITRE IV

L'engagement des femmes dans diverses organisations syndicales et sociales

Outre les tâches effectuées dans l'exploitation agricole ou à la maison, certaines agricultrices donnent de leur temps pour s'engager dans diverses activités agricoles ou non agricoles.

Toutefois, une forte majorité de femmes (84 %) ne sont pas engagées dans les activités syndicales de leur région. Les femmes qui s'investissent le plus dans ce genre d'organisations sont les agricultrices travaillant à temps plein à l'année. En effet, 15 % d'entre elles font partie d'une fédération spécialisée, alors que 11 % affirment être associées à une fédération régionale comparativement à 8 % et à 7 % pour les autres catégories d'agricultrices. Finalement, très peu d'agricultrices (2 %) sont membres de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale. La figure 28 illustre la répartition des agricultrices en fonction de cette caractéristique.

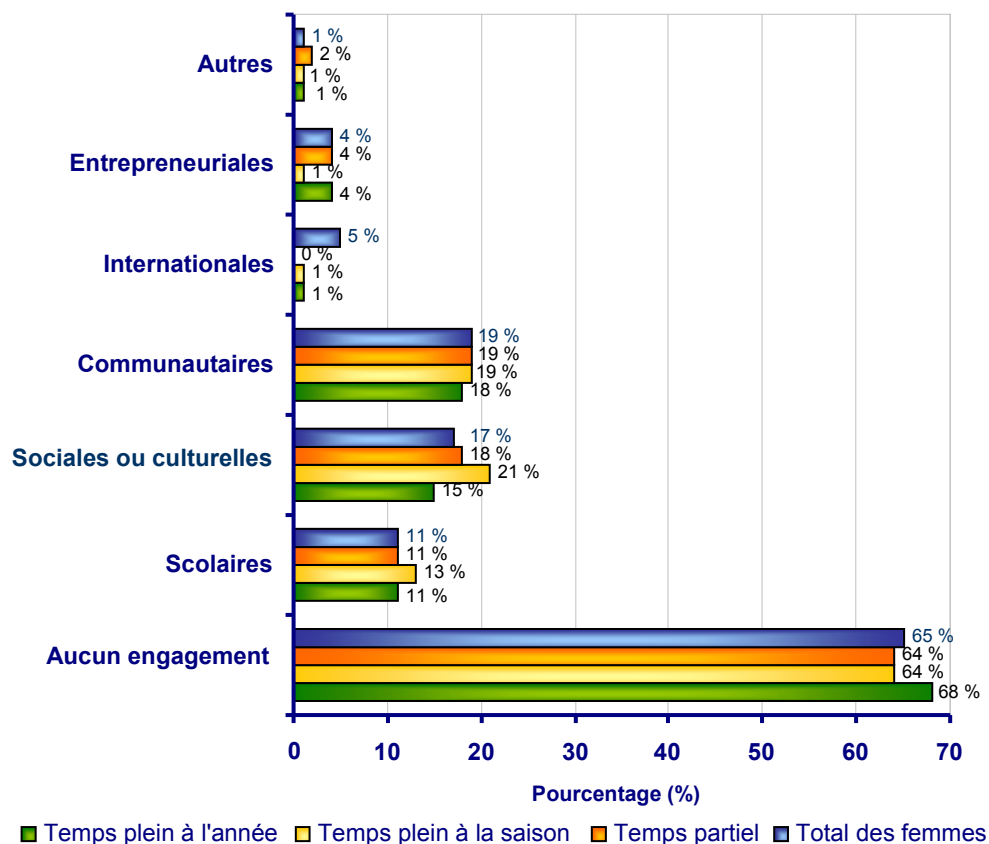
Figure 28 Répartition des agricultrices engagées dans des organisations syndicales



En ce qui a trait aux activités non syndicales, le taux de participation des agricultrices est faible puisque près des deux tiers (65 %) d'entre elles n'en organisent pas. Néanmoins, les activités communautaires (19 %) et les activités sociales ou culturelles (17 %) sont les plus populaires.

Les agricultrices travaillant à temps plein à la saison (13 %) sont les plus engagées dans les activités scolaires de leurs enfants comparativement à 11 % respectivement pour les agricultrices actives à temps plein à l'année et à temps partiel. Ce sont également elles qui sont le plus engagées dans les activités sociales ou culturelles, soit 21 % comparativement à 18 % pour celles qui travaillent à temps partiel et à 15 % pour celles qui sont à l'œuvre à temps plein à l'année. Elles sont toutefois moins enclines à participer à des activités entrepreneuriales que les autres catégories de femmes (4 % pour les agricultrices travaillant à temps plein à l'année et à temps partiel). La figure 29 fait état des différentes activités non syndicales organisées par les agricultrices.

Figure 29 Activités non syndicales organisées par les agricultrices



Enfin, les agricultrices ont été questionnées au sujet de leur représentativité auprès des instances agricoles (instances décisionnelles de l'Union des producteurs agricoles [UPA], de La Coop fédérée, etc.)? À la lumière des réponses obtenues, 44 % des agricultrices ont répondu par l'affirmative, soit 47 % pour les agricultrices travaillant à temps plein à l'année, 46 % pour celles qui sont actives à temps plein à la saison et 43 % pour les agricultrices qui sont à l'œuvre à temps partiel.

ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

L'objectif du sondage

Ce sondage auprès des agricultrices du Québec poursuit les objectifs suivants :

- dresser un portrait représentatif des agricultrices selon leur degré d'investissement dans les entreprises agricoles;
- préciser leurs besoins en matière de conciliation travail-famille.

La population sélectionnée et la population sondée

Pour ce type de sondage, deux populations sont nécessaires. La première, la population sélectionnée, est celle qui permet d'entrer en contact avec la population sondée. Elle est composée de l'ensemble des entreprises agricoles du Québec.

La seconde population est celle qui est ciblée pour répondre au questionnaire. Il s'agit de la population sondée, composée de l'ensemble des femmes propriétaires d'une entreprise agricole et/ou conjointes d'un agriculteur au Québec.

La base de sondage

La Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2007 du MAPAQ a été utilisée comme base de sondage. Pour s'assurer de sélectionner des échantillons d'entreprises où il y a des agricultrices de différents degrés d'investissement, les renseignements concernant la possession ou non de parts et la perception ou non d'un salaire par les conjointes de propriétaires ont été mis à profit pour stratifier la population. Ainsi, l'ensemble des entreprises agricoles a été subdivisé en trois groupes, soit les entreprises où il y a présence d'agricultrices propriétaires, celles où il y a présence d'agricultrices salariées et apparentées à un des propriétaires de l'entreprise et, enfin, toutes les autres entreprises.

L'approche méthodologique

Le plan d'échantillonnage qui a été mis en place comprenait deux phases stratifiées selon les trois catégories d'entreprises préalablement définies. La première phase consistait à sélectionner des entreprises dans chacune des catégories. La deuxième phase avait pour but de choisir une femme parmi les entreprises participantes.

Les tailles des échantillons dans les deux premiers groupes de femmes ont reposé sur l'atteinte d'un taux de réponse des agricultrices de l'ordre de 50 %. Étant donné que le nombre de femmes était inconnu dans le troisième groupe, nous avons estimé qu'il y en aurait une pour cinq entreprises. Ainsi, les échantillons sélectionnés comprenaient respectivement 706 entreprises pour le groupe de femmes propriétaires, 697 entreprises pour le groupe des conjointes non propriétaires et salariées et 4 000 entreprises pour le groupe formé des exploitations au sein desquelles il n'y a pas de femmes propriétaires ni de conjointes non propriétaires et salariées. La taille globale de l'échantillon a atteint 5 403 entreprises. Si ces hypothèses s'avèrent justes, cette taille d'échantillon permettra d'obtenir des marges d'erreur sur les résultats d'au mieux 5 %, 19 fois sur 20.

Ces trois échantillons sont représentatifs de l'ensemble des entreprises agricoles au Québec et de l'ensemble des femmes qui travaillent au sein de ces entreprises.

Le questionnaire et la méthode de collecte

Le questionnaire a été élaboré par l'équipe de la Politique jeunesse de la Direction des politiques sur la gestion des risques en collaboration avec la Fédération des agricultrices du Québec. Il aborde plusieurs grands thèmes dont le degré d'investissement des femmes dans les entreprises agricoles, la formation scolaire, la famille et la maternité, les services offerts aux familles et, enfin, la place des femmes dans les diverses organisations politiques, sociales, communautaires et autres.

Le questionnaire a d'abord été mis à l'essai à la mi-mars 2008 auprès d'une trentaine de femmes. L'objectif du prétest était principalement d'évaluer la compréhension et la clarté des questions. Les résultats d'analyse du prétest ont permis d'apporter certaines corrections au questionnaire et de produire une version définitive française ainsi qu'une version anglaise.

La collecte de données a été confiée à un fournisseur de services spécialisés et s'est déroulée par téléphone du 22 avril au 1^{er} juin 2008.

Les résultats du sondage

Nos objectifs ont été atteints et ont même été dépassés. En effet, le taux de réponse global des entreprises a atteint 84 %. Quant au taux de réponse des femmes, il a atteint 75 %. Étant donné que le plan d'échantillonnage reposait sur l'hypothèse de l'atteinte d'un taux de réponse des femmes de l'ordre de 50 %, la qualité des résultats est excellente.

Le tableau VI présente l'ensemble des résultats de la collecte par région. Les taux de réponse des agricultrices sont au-delà de l'objectif établi pour chacune d'entre elles et varient de 61 % à 81 %.

Tableau VI **Fréquence des codes de réponses par région**

Région		Entreprises			Agricultrices		
		Taille de l'échantillon	Taux d'admissibilité (%)	Taux de réponse (%)	Répondantes	Taux d'admissibilité (%)	Taux de réponse (%)
1	Bas-Saint-Laurent	434	89	85	136	43	77
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	247	90	88	70	38	79
3	Capitale-Nationale et Côte-Nord	227	92	87	71	40	81
4	Mauricie	195	92	88	53	36	78
5	Estrie	494	90	87	159	43	79
6	Montréal et Laval	33	81	79	6	30	61
7	Outaouais	216	90	81	41	31	63
8	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	140	87	86	49	47	79
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	60	90	82	14	36	67
12	Chaudières-Appalaches	1038	90	87	311	39	79
14	Lanaudière	283	87	80	74	41	67
15	Laurentides	235	87	78	55	40	62
16	Montérégie-Est	758	89	84	200	39	74
17	Centre-du-Québec	621	88	86	177	39	77
18	Montérégie-Ouest	619	88	79	129	37	66
Ensemble du Québec		5 600	89	84	1 545	39	75

La qualité des données et la représentativité statistique

Dans le but de produire une base de données de qualité, toutes les données colligées dans ce sondage ont été validées et corrigées au besoin.

Les taux de réponse obtenus auprès des agricultrices sont très satisfaisants et permettent d'affirmer que les données qui en découlent ont un excellent potentiel analytique.

Quant à la représentativité, il importe de rappeler au lecteur que tous les résultats tirés de ce sondage **portent uniquement sur l'ensemble des femmes propriétaires d'une entreprise agricole et/ou conjointes d'un agriculteur au Québec.**

